

Le magazine du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

# La Mouïna

N°17  
Juin 2018

m a r t i n i q u e

CADRE DE VIE | ACTUALITES | LEGISLATION | PEDAGOGIE | ENVIRONNEMENT | RISQUES | ACCESSIBILITE | ARCHITECTURE | URBANISME | PATRIMOINE | ENERGIES

## LA MARTINIQUE RURALE



# Editorial



**Jill JOSEPH-ROSE**  
Directrice  
du CAUE Martinique

Pour ce dix-septième numéro de La Mouïna Martinique, l'équipe du CAUE a souhaité mettre l'accent sur la Martinique rurale. Celle qui constitue un pan du patrimoine martiniquais par ses cases, ses églises, ses moulins, ses pitts, ses lieux de tradition orale, ses anciennes usines... Leur donnons-nous vraiment l'importance qu'ils méritent ?

Qu'est-ce que le monde rural aujourd'hui ? Comment gérer l'urbanisation et la densification de nos espaces en conservant notre culture et notre histoire ? Est-ce la ville qui grignote la campagne ou la campagne qui s'insère dans la ville ? Quelles sont les conséquences de ces changements ?

A travers ce numéro, nous souhaitons présenter ce rapport entre le rural et l'urbain, compte tenu de la croissance des villes et de notre fort niveau d'anthropisation. Que deviendront alors nos campagnes dans quelques décennies ?

Il est vital d'installer cette réflexion, avant d'arriver au point de non-retour! nous devons à tout prix préserver le Monde Rural. Et plutôt que d'opposer l'urbain à la campagne, il faut comprendre qu'ils sont complémentaires, chacun contribuant à la qualité du cadre de vie.

Nous nous devons de réfléchir à un aménagement qui prenne en compte toutes nos spécificités et contraintes dans le but de créer un environnement de vie agréable pour aujourd'hui et demain.

Bonne lecture à tous !

## Sommaire

### LA MARTINIQUE RURALE

- 2 | Editorial
- 3 | RENCONTRE : Un « bout de campagne » à Trénelle-Citron
- 5 | L'accessibilité en milieu rural
- 6 | REGARD SUR ... : La chapelle Saint-Jacques à Sainte Marie et le Moulin du val d'Or à Sainte-Anne
- 7 | Nos pitts sont-ils menacés ?
- 11 | COUP DE GUEULE : Halte aux carcasses dans nos campagnes !
- 12 | DOSSIER : La Martinique rurale
  - 13 | La case créole, un patrimoine rural en voie de disparition ?
  - 18 | La Martinique rurale d'Autrefois en photos...
  - 21 | Ville et campagne : Opposition ou imbrication ?
- 25 | DECOUVRIR : La bambouseraie de Sainte-Marie
- 26 | La FREDON Martinique : Un organisme très actif dans le monde rural
- 28 | Chlodécone : Localiser pour mieux lutter
- 29 | Fiches - Métiers
- 33 | Quiz : De quelles communes parle-t-on ?
- 34 | Références bibliographiques
- 36 | Actualités

## Un « bout de campagne » à Trénelle-Citron

Le CAUE Martinique a interviewé Claire JOSEPH, Présidente de l'association Centre de Culture Populaire Ypiranga de Pastinha (CCPYPM jardin partagé et capoeira angola), afin d'obtenir plus d'informations sur le jardin urbain expérimental de Trénelle-Citron à Fort-de-France, ce petit « bout de campagne » en pleine agglomération foyalaïse qui s'est développé grâce à une équipe de jeunes très dynamiques.

### CAUE : Comment définissez-vous un jardin partagé ?

**Claire JOSEPH :** Il y a plusieurs types de fonctionnement de jardin partagé. Pour la plupart, il s'agit d'un espace collectif constitué de parcelles privatives. Chaque membre cultive sa propre parcelle. De notre côté, nous fonctionnons différemment. Le Jardin partagé est situé sur une parcelle municipale suite à une convention passée avec la Mairie de Fort-de-France. Environ 20% des parcelles sont



privées. Elles sont entretenues par des habitants du quartier ayant voulu leur propre espace. La majeure partie du jardin est collective. Les parcelles sont cultivées par les salariés, les volontaires et les bénévoles de l'association. Tout le monde peut travailler sur les mêmes parcelles, ce qui favorise la convivialité, l'échange de savoirs et de pratiques. Lorsqu'une personne vient donner de son temps et de son énergie, elle repart avec quelques produits du jardin. Par ailleurs, des habitants du quartier viennent régulièrement faire des échanges de connaissances et de produits. Par exemple, des habitants nous amènent des plants d'arbres fruitiers ou des semis que nous échangeons avec du compost ou des plantes médicinales pour faire du thé. Ces échanges sont l'occasion de partager des connaissances, des techniques et un moment convivial. Nous faisons également régulièrement des ateliers ouverts à tous ou pour des groupes (scolaires, associations, programme éducatif). Par exemple, nous avons organisé des ateliers compostage, fabrication d'huile de coco ou encore transformation du manioc. Notre jardin est expérimental, ce qui signifie qu'on essaie différentes techniques et qu'on apprend de ces expériences. Les échecs rencontrés (ex : une plante qui pousse mal) sont l'occasion de réfléchir et d'apprendre sur le pourquoi et les solutions à mettre en place. Rappelons que nous n'utilisons pas de pesticides ou d'engrais chimiques.

### CAUE : Qu'est-ce qui vous a poussé à vous lancer dans les jardins partagés ?

**C. J. :** Depuis 2013, Téou, le chargé de mission de l'association travaille dans le quartier de Trénelle-Citron pour proposer des

activités de Capoeira Angola et de jardinage. Notre objectif est de favoriser la cohésion sociale. Le jardin partagé est un outil pour arriver à ce but. Il y a deux ans, nous avons donc commencé le projet de jardin partagé à «l'ancienne carrière» pour embellir un espace urbain délaissé et dynamiser le quartier. Ce projet a débuté avec les jeunes du quartier. Le travail de la terre est particulièrement intéressant car il permet des sensibilisations au niveau environnemental et nutritionnel.

### CAUE : Quel lien existe-t-il entre le jardin créole et le jardin partagé ?

**C. J. :** Comme dans le jardin créole, notre espace regroupe des plantes médicinales, ornementales et potagères. Nous associons différentes espèces afin qu'elles se protègent mutuellement contre les maladies ou les nuisibles. Les techniques agricoles que nous utilisons sont inspirées de diverses pratiques. Certaines sont proches du jardin créole (ex : association de plantes) et d'autres viennent d'ailleurs (ex : paillage, lasagnes de culture, bacs hors-sol).

### CAUE : Combien de jardins partagés avez-vous mis en place ou sur lesquels vous avez travaillé en Martinique ? Lesquels ?

**C. J. :** Le jardin partagé de Trénelle-Citron est actuellement le seul mis en place avec notre association. Par contre, le Mairie de Fort de France nous a donné comme mission d'être «tête de réseau» des jardins partagés, afin d'accompagner d'autres initiatives du territoire. Actuellement, nous participons à des réunions de préparation et à des journées «coup de main» pour le développement d'autres jardins à Fort de France (ex : jardin de Ste Thérèse, De Briand, Volga...).

### CAUE : Comment est aménagé le jardin de Trénelle-Citron ?

**C. J. :** Le jardin de Trénelle-Citron est situé sur la place de l'ancienne carrière - quartier Grosse Roche. Sur le site, nous avons installé un bureau, un container de stockage du matériel et une terrasse couverte de 50 m<sup>2</sup> pour l'accueil

du public. L'espace cultivé est d'environ 1 000 m<sup>2</sup>. Il est constitué d'une vingtaine de parcelles, d'une dizaine de bacs hors-sol, d'une serre, d'un espace arboré et d'espaces pour les animaux (poules, cailles, lapins). Des arbres fruitiers ont été plantés pour l'avenir (corossolier, citronnier, goyavier, manguiers, cacaoyer...).

### **CAUE : Le jardin partagé en ville, est-ce un peu de campagne dans la ville ?**

**C. J. :** Le quartier de Trénelles-Citron est densément construit. Il n'y a pas de grands espaces de verdure, mais certains habitants embellissent les abords de leurs maisons avec différentes plantes. Notre jardin partagé offre un espace végétalisé agréable dans ce quartier densément peuplé. De plus, nous avons une production agricole, ce qui est peu courant à Fort de France.

### **CAUE : Y a-t-il en Martinique des jardins partagés en milieu rural ? Hors des villes ? Des exemples ?**

**C. J. :** A ma connaissance, tous les jardins partagés existants sont en zone urbaine (ex : cité du Robert). Ils répondent au besoin de la population d'avoir un espace cultivable lorsqu'elle ne dispose pas de terres agricoles privées (ex : immeuble). En milieu rural, des terrains sont généralement privés et entretenus par les propriétaires. Cependant, la tradition du « coup de main » ou du « lasotè » sont dans le même esprit que les jardins partagés : entraide, solidarité et convivialité sont mis en valeur.

### **CAUE : Que retrouve-t-on comme espèces végétales et fauniques dans les jardins partagés ?**

**C. J. :** Au niveau des espèces végétales, nous avons des plantes potagères (concombre, laitue, gombo, piments, aubergine, tomates, persil, fenouil, choux, bananes, roquette, épinards...) des plantes médicinales ( zèb mal tèt, basilic, mélisse, atoumo, curcuma, zèb à vers, doliprane...) et des plantes ornementales ( tapis Monseigneur, croton, épinard africain, œillets d'Inde...). Très souvent, les plantes ont plusieurs fonctions. Au niveau de la faune, nous observons des abeilles, des vers de terre (indispensables au bon fonctionnement de l'environnement), des escargots et limaces (nous obligeant à produire les salades et choux hors-sol), de multiples oiseaux et insectes. Nous avons également des « animaux de ferme » (poules, cailles, lapins) qui nous fournissent du fumier pour nos plantations.

### **CAUE : Par qui ces jardins sont-ils partagés ?**

**C. J. :** Le jardin est partagé par toutes personnes souhaitant s'investir. Il est ouvert à tous, population du quartier ou extérieure.

### **CAUE : Les jardins partagés, permettent-ils de former des jeunes ?**

**C. J. :** Dans le cadre du jardin, nous avons huit places de volontaires en service civique et trois employés. Actuellement, cinq jeunes du quartier travaillent au jardin. Cette expérience

leur permet d'acquérir des compétences qui leur seront utiles pour leur avenir professionnel. Notre action permet donc de dynamiser l'emploi dans le quartier et donne une source de revenus aux jeunes.

### **CAUE : Par qui ces jardins sont-ils financés ? Fonctionnent-ils comme des "commerces de proximité" ?**

**C. J. :** En majeure partie, le jardin partagé fonctionne grâce aux aides de l'Etat (ADEME, DAAF, CACEM...). La vente des produits du jardin permet d'acheter des plants et un peu de matériel. Rappelons que les activités proposées sont généralement gratuites.

### **CAUE : Qui bénéficie des produits des jardins partagés ? Par qui sont-ils consommés ?**

**C. J. :** Les produits du jardin partagé sont vendus à prix réduit, soit directement au jardin, ou soit lors de mini-marchés ayant lieu deux fois par mois. Les bénévoles et salariés de l'association consomment également les productions invendues. Le jardin partagé est ouvert au public pour les visites et les coups de main du lundi au vendredi, de 8h à 14h.

Le jardin urbain expérimental de Trénelles-Citron de Fort-de-France n'a pas du tout été évident à mettre en place, car il a été aménagé sur le site d'une ancienne carrière. Il a donc fallu faire un apport en terre, faire un paillage respectant l'environnement sur près de 1000 m<sup>2</sup>. L'association CCPYPM a ainsi réussi à transformer en deux ans un site très minéral sur lequel il y avait de nombreux débris, en un lieu très végétalisé, et ce, dans une logique de biodiversité. Une volonté réelle d'être dans une démarche écologique peut être observée sur place : aménagements faits avec des matériaux de récupération, toilettes sèches, composteurs, utilisation de fertilisants naturels, récupération d'eau de pluie... L'équipe de ce jardin urbain est composée de personnes passionnées et fortement impliquées dans la transmission de savoirs et techniques agricoles et botaniques. Elle accueille des scolaires en proposant des ateliers pédagogiques adaptés en fonction des âges. Elle organise des événements et/ou se retrouve sur divers marchés pour vendre ses produits bios. De plus, cette équipe a monté ce projet dans lequel l'humain tient une place importante : esprit d'équipe, sens du partage, accueil de jeunes en difficulté, découvertes culturelles et sportives, dynamisation de quartier... Le CAUE Martinique a tenu à valoriser le travail et l'exploit de cette association très active qui à l'origine proposait des activités de capoeira.



**Corinne PLANTIN**



# L'ACCESSIBILITÉ EN MILIEU RURAL

Les zones rurales sont des espaces très agréables à vivre : on y respire un air pur, on est en contact direct avec la nature, à l'inverse des villes et des espaces urbains. En Martinique, beaucoup de personnes habitent à la campagne dans des maisons individuelles ou dans de petits groupes collectifs. Pourtant, il y a un déficit en termes de services de proximité. On s'y sent isolé, éloigné de tout. Le premier constat est la **dépendance à la voiture** pour se déplacer, le service de transport en commun étant insuffisant ou pas desservi dans certains quartiers. Se déplacer, accéder aux soins, profiter des loisirs, s'alimenter, effectuer tous les **actes du quotidien** deviennent un parcours du combattant, et ce, d'autant plus que la topographie très vallonnée de notre territoire rend les choses encore plus complexes en termes d'accessibilité.

De ce fait, les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite, déjà fragilisées par leur état de santé, sont en plus victimes de cette **sensation d'éloignement** et d'**isolement vis-à-vis des services**. Au-delà d'une simple visite chez leur médecin traitant, de nombreuses manifestations culturelles et de loisirs sont souvent déclinées à cause de l'éloignement et des difficultés de transport.

Des projets sont en cours, comme le lancement du **schéma de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap** par la CTM. Ces derniers vont dans le sens d'un rééquilibrage des services (soins, culture, administration,...) sur le territoire martiniquais. Les actions mettent cependant beaucoup de temps à se concrétiser.

Si l'on veut que les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite demeurent dans cet environnement rural et bénéficient des mêmes services que ceux trouvés en milieu urbain, il faut créer des **services de proximité** et **adapter les modes de déplacement**. Ce doit être une priorité et une volonté politique. Quelques initiatives sont expérimentées ou à l'étude (éco-taxi, service mixte, transport à la demande, accompagnateurs de mobilité...). Pour l'instant, tout repose sur la **solidarité**. Le **co-voiturage** ou le **maillage des rendez-vous** en sont des exemples.

Michel BUCHER

## La Chapelle Saint-Jacques à Sainte-Marie

11 rue du Pavé - Quartier Saint-Jacques - Sainte-Marie | 14°47'45.6»N 61°00'34.4»W»



*Crédit photo : France voyage*

La chapelle Saint-Jacques, qui se trouve à l'habitation Fond Saint-Jacques à Sainte-Marie, a été construite en bois par les Dominicains en 1660. Agrandie en 1766, elle a été rebâtie en maçonnerie en 1769. La coquille Saint-Jacques qui surplombe l'entrée montre que la chapelle est dédiée au saint-patron des Dominicains. La voûte de l'édifice est en forme de carène de navire renversé. Sur le site, dès 1664, les Dominicains implantèrent

une sucrerie. Une purgerie fut construite à l'initiative du père Labat. Elle permettait de purifier le sucre. La colonisation du littoral nord-atlantique par les Français a permis au père Boulogne, Dominicain, de développer l'habitation Saint-Jacques à partir de laquelle la ville de Sainte-Marie s'est peuplée, en plus du foyer littoral qui était situé en face de l'îlet Sainte-Marie.

## Le Moulin du Val d'or à Sainte-Anne

Habitation Val d'Or - Sainte-Anne | 14°26'08.1»N 60°52'14.3»W»

Patrimoine bâti du passé sucrier esclavagiste, le Moulin du Val d'Or se trouve à Sainte-Anne, sur le site de l'ancienne habitation Val d'Or qui date du XVIIIe siècle. Le site a connu un démembrement après l'abolition de l'esclavage en 1848. La réhabilitation architecturale du moulin à bêtes et à étages du Val d'Or rappelle qu'en 1770, la structure d'origine possédait une rampe d'accès pour les bœufs qui l'actionnaient.



*Crédit photo : L'Aventure Martiniquaise*

Le moulin était doté de quatre portes utilisées pour l'approvisionnement en canne à sucre. Il reste encore sur le site les vestiges de l'ancienne sucrerie qui, étant très concurrencée par l'usine centrale du Marin à la fin du XIXe siècle, ferma.

# Nos pitts sont-ils menacés ?

*Dans les années 1960, les pitts étaient relativement nombreux en Martinique. Il y en avait entre 160 et 185 selon les dires et ils étaient implantés aussi bien à la campagne que dans certains faubourgs de communes. Aujourd'hui, ils ne sont plus qu'une vingtaine dont une quinzaine en activité. Face à cette situation, alors que les pitts sont considérés comme des éléments de notre patrimoine traditionnel, il convient de se poser la question de savoir si d'ici quelques années ils seront toujours en fonctionnement...*

## QU'EST-CE QU'UN PITT ?

Le mot « pitt », qui désigne dans les Antilles un gallodrome, vient du mot anglais « pit » qui signifie « arène ». Le pitt est une construction dont l'enveloppe architecturale est le plus souvent sans attrait, sans grande qualité esthétique, voire disparate, mais dont l'intérieur – que l'on imagine difficilement quand on ne voit que les façades extérieures et la toiture - vaut généralement le détour du fait de ses aménagements et des ambiances colorées qu'on peut y trouver. L'élément central d'un gallodrome en est l'arène de forme ronde, d'environ cinq mètres de diamètre, au sol cimenté et peint, parfois recouvert de moquette. Celle-ci est délimitée par une petite palissade fermée par un portillon. Lieu d'affrontement des coqs, c'est aussi l'endroit où ces derniers sont préparés au combat : taille des plumes, pose des ergots, pesée, toilette avec de l'eau et essuyage...

Autour de l'arène sont disposés des gradins en bois en escalier où prennent place les spectateurs.

En hauteur, au-dessus des gradins, est installé un tableau d'affichage où sont indiqués les poids des combattants et les numéros des boxes (situés non loin de l'arène) dans lesquels se trouvent les coqs dans l'attente de leur combat. Les pitts comprennent aussi des espaces annexes où l'on peut se désaltérer et se restaurer.



Vue de l'intérieur d'un pitt

Source : <https://www.bellemartinique.com/la-martinique/traditions/combat-de-coq/les-pitts-en-martinique/>

## LES COMBATS DE COQS, UNE TRADITION ANCESTRALE

Les combats de coqs sont une véritable tradition que partage une partie de la population martiniquaise à l'instar de nombreux autres passionnés dans le monde, avec cependant quelques différences en ce qui concerne ces pratiques. On distingue ainsi trois grands types de combats :

- Le combat de vitesse : les coqs munis d'ergots artificiels en métal, formant soit une lame soit une pointe, s'affrontent dans ce qui pourrait ressembler à un duel à l'épée où le corps est visé, où celui d'entre eux qui s'élève le plus haut est avantagé ;
- Le combat d'endurance, pratiqué avec des ergots émoussés ou recouverts de bandes de tissu ou d'un capuchon. Il s'agit d'un long combat dont l'issue est l'abandon ou le KO. Le but étant pour un coq de donner un maximum de coups et de ne pas en recevoir ;
- Le combat pratiqué avec l'ergot naturel pointu ou un ergot artificiel lui ressemblant, que des poseurs s'appliquent à positionner pour que le coq soit le plus efficace possible, qui constitue un intermédiaire entre les précédents.

Les coqs de vitesse sont des coqs très emplumés, tandis que les coqs d'endurance ont des plumes courtes et collées au corps. En Martinique, on trouve plusieurs variétés de coqs dont les « cendrés » (tacheté, paille, gris, clair...) aux plumes blanches et noires, les « gros-sirop » de couleur rouge foncé et les madras de couleur orangée...

Dans la Caraïbe, toutes les règles d'élevage et de combats sont présentes. Les combats peuvent donc être différents selon l'île dans laquelle on se trouve. A noter cependant que la pratique des combats de coqs a presque disparu dans certaines îles.

Les Caraïbes ne connaissaient pas le coq avant l'arrivée des colonisateurs, et la pratique des combats de coqs a été introduite aux Antilles par les Espagnols dès le XV<sup>e</sup> siècle. Cependant, son origine remonte à des temps très anciens, en Asie semble-t-il, avec la domestication du coq sauvage Gallus gallus, appelé en Inde Coq Bankiva, quand les premiers agriculteurs s'y sont sédentarisés. Ce volatile, qui avait pour but de leur fournir de la viande et des oeufs, montrait des qualités belliqueuses en combattant ses semblables de même sexe, afin de s'approprier un territoire ou des femelles. C'est donc tout naturellement que la pratique des combats de coqs s'est mise en place, permettant ainsi aux propriétaires de coqs de s'affronter par leurs animaux interposés. Mais, rien n'est sûr en ce qui concerne l'origine de cette pratique car selon un article du site Gallodrome.com, les combats de coqs remonteraient au VI<sup>e</sup> siècle avant J.-C. en Israël. Il y est précisé de même qu'il existe surtout des témoignages écrits et picturaux de combats de coqs remontant à la Grèce antique, et qu'en ce qui concerne les Romains, une mosaïque de Pompéi montre l'affrontement de deux coqs devant une table où se trouve la bourse que remportera l'éleveur victorieux. Dans ce cas, il s'agit d'une récompense mais généralement, lors des combats, ce sont des paris qui sont pris...

Les combats de coqs se sont répandus en Europe grâce aux Grecs, aux Romains et aux Phéniciens, notamment en Grande-Bretagne, en Irlande, en Espagne, dans le Nord de la France et en Belgique. Puis, les Anglais et les Irlandais les ont introduits aux Etats-Unis, les Portugais au Brésil et les Espagnols dans la Caraïbe et l'Amérique latine. Ils furent aussi amenés à Madagascar par un peuple de Malaisie et des commerçants arabes.



Tableau d'affichage

Source : <https://leparfumdesmandarines.com/2014/10/30/pitt-felix-caserus-combats-de-coqs-version-martiniquaise-konba-kok/>



Préparation au combat d'un coq

Source : <https://leparfumdesmandarines.com/2014/10/30/pitt-felix-caserus-combats-de-coqs-version-martiniquaise-konba-kok/>



En ce qui concerne la Martinique, ce sont les colons et les notables qui, à l'origine, pratiquaient les combats de coqs tandis que les esclaves servaient de soigneurs pour ces animaux. Les combats avaient lieu dans les habitations, dans des arènes aménagées à cet effet. Puis, avec l'abolition de l'esclavage de 1848, les nouveaux libres se sont mis à élever, à sélectionner et à faire combattre des coqs. Cette passion a ainsi gagné une partie de la population rurale et les combats se sont alors déroulés, hors des habitations, dans des lieux plus spécifiques, les pitts. Structures qui se sont répandues dans toute l'île, notamment dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Avec l'exode rural massif qu'a connu la Martinique dans les années 1950-1960, les pitts se sont rapprochés des zones urbaines. Ils semblent avoir été édifiés à la manière des constructions domestiques qui ont été implantées dans les quartiers d'habitat spontané, dans les mornes ou dans les périphéries urbaines, où le coup de main a joué un rôle certain. Ce qui pourrait expliquer ces constructions faites de « bric et de broc », mélanges de volumes parfois disparates, à l'architecture sans intérêt, avec comme matériaux de prédilection : la maçonnerie de briques ou de parpaings, parfois non enduite, le béton armé ou le bois en structure, et la tôle pour couverture.

## **LE PITT, UN PATRIMOINE MENACÉ**

Le pitt constitue le lieu d'expression d'une pratique traditionnelle, avec son univers propre, ses rituels, ses règles, son code de l'honneur. Il participe à la vie économique et sociale de l'île en générant tout un système économique qui profite aux propriétaires de pitts, aux propriétaires et éleveurs de coqs, aux soigneurs professionnels, à ceux qui tiennent les restaurants ou les buvettes, aux marchandes de cacahuètes et aux spectateurs qui sont aussi des parieurs. Il s'agit aussi d'un lieu fréquenté par quelques touristes. Certains pitts présentent aussi des combats de mangoustes et de serpents, tandis que d'autres servent de lieux de manifestations où ont lieu des soirées bèlè et ladja.

Les pitts encore en activité sont relativement bien fréquentés, les passionnés sont toujours présents, et il existe une certaine relève qui peut laisser à penser que les pitts perdureront encore longtemps. Mais, rien n'est vraiment acquis face aux différentes menaces qui peuvent peser sur eux, et on peut se poser la question de savoir s'ils pourront toujours résister. Ces menaces sont de plusieurs ordres : certaines sont liées à la pratique des combats, d'autres aux conditions de sécurité (tant de l'élevage que des lieux où se pratiquent les combats), et enfin il y a les risques liés à la pérennité des bâtiments.

Aujourd'hui, le milieu des combats de coqs est méconnu de nombreux martiniquais et est parfois victime de préjugés,

les combats étant entourés de croyances et de superstitions. Ils sont assimilés par certains à des pratiques de « vyé nèg », qui n'intéressent pas une grande part des martiniquais, notamment les jeunes – censés être la relève – plus portés sur les loisirs informatiques, les jeux vidéo ou le sport.

A cela, il convient d'ajouter que la population est de plus en plus urbaine, avec une culture où la ruralité est de moins en moins présente. Ce qui peut être inquiétant quand on sait que certaines traditions peuvent se perdre. Que seraient les combats de coqs sans leurs spectateurs ?

Les combats de coqs sont aussi décriés par une grande partie de la population française et la majorité des pays occidentaux condamnent cette pratique. Nombreux sont ceux qui pensent en effet que les combats de coqs, à l'instar de la corrida, constituent des sévices et des actes de cruauté envers les animaux. En France, des tentatives visant à les supprimer ont déjà été faites, il y a déjà plus de cinquante ans. C'est ainsi que la loi n° 63-1143 de 19 décembre 1963 relative à la protection des animaux a interdit les combats de coqs en France. Mais, face aux pressions, le Général de Gaulle a autorisé à nouveau cette pratique un an après, dans les localités où une tradition ininterrompue peut être établie, c'est-à-dire dans des régions du Nord de la France ou de l'Outremer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion et Polynésie). Cela, par le biais de la loi n° 64-690 du 8 juillet 1964 qui a modifié celle de 1963.

La loi de 1964 a aussi interdit toute création de nouveau gallodrome sous peine de sanctions, l'objectif étant de faire disparaître progressivement la pratique des combats de coqs et de favoriser leur extinction. Ce qui est presque le cas aujourd'hui dans le Nord de la France où l'on est passé de 15 000 coqueleux (personnes qui élèvent des coqs de combat) dans les années 1920 à moins de 600 aujourd'hui. Quant à la Martinique, par rapport au nombre de pitts dénombrés il y a un peu plus de cinquante ans, force est de constater que seuls environ 10 % à 12 % d'entre eux existent encore aujourd'hui. Qu'en sera-t-il dans quelques décennies ?

En ce qui concerne nos pitts actuels, certains d'entre eux ne sont pas toujours conformes à la réglementation, notamment celle qui concerne les personnes à mobilité réduite. Quant à leur résistance aux séismes ou aux cyclones, on peut se poser des questions quand on voit comment ils sont construits. Leurs propriétaires sont-ils financièrement en mesure de les mettre aux normes ? Et, eu égard à l'ancienneté de certains pitts, leur entretien peut nécessiter des dépenses importantes, ce qui n'est pas évident pour leurs propriétaires. Si ces dépenses s'avéraient obligatoires, les propriétaires des pitts pourront-ils y faire face ? Enfin, si l'activité d'un pitt n'est pas reprise quand son propriétaire prend sa retraite ou

arrête de le faire fonctionner, c'est un bâtiment qui à court terme risque de disparaître et de rejoindre le grand nombre de gallodromes disparus.

Les pitts présentent des conditions sanitaires souvent dégradées et sont considérés comme étant à risque pour la circulation virale notamment de l'influenza aviaire. On y trouve aussi des cas de variole (pian) qui se déclarent surtout lors de la mue des coqs, qui correspond à la période du Carême. Dans une thèse de doctorat vétérinaire, intitulée « *Etat sanitaire des filières d'élevage en Martinique : Bilan et perspectives (filières porcine, avicole, équine et aquacole)* », présentée par Alexandra, Monika SENKOWSKI, en 2007, on peut ainsi lire que : « *Les coqs de combat représentent un risque épidémiologique important en Martinique pour les raisons suivantes : déplacements inter-îles fréquents pouvant être à l'origine d'introduction de maladies en Martinique mais également de dissémination dans les îles des Caraïbes, contacts fréquents dans les Pitts à l'occasion des combats pouvant favoriser la contamination des animaux et la propagation de maladies, conditions d'hygiène médiocres des boxes d'attente (cages en bois poreux), absence de désinfection etc.), risque zoonotique important. Ainsi, la protection sanitaire du territoire se doit de prendre en compte cette filière sportive et ses particularités. [...] Les Pitts représentent des lieux de concentrations importantes de personnes dans un endroit où la dissémination des particules véhiculant des agents pathogènes est favorisée.* »

La Direction des Services Vétérinaires (DSV) de Martinique a ainsi initié depuis 2003 l'application de la réglementation (identification, vaccination Newcastle, traçabilité), puis des actions de sécurité publique eu égard à la fragilité de ces structures qui ont été impactées par le cyclone Dean. Face à cette situation de risque sanitaire, dans la mesure où certains propriétaires de coqs ne sont, semble-t-il, pas très disposés à les faire vacciner, pensant que cela affaiblit le coq et modifie sa performance, on pourrait se demander ce qu'il adviendrait des pitts si une épidémie de la maladie de Newcastle avait lieu. Cela entraînerait sans aucun doute l'abattage de nombreux coqs de combats et en conséquence la raréfaction sinon la cessation des combats pendant un certain temps. En souhaitant aussi, qu'une épidémie de ce type ne constitue pas un prétexte pour la fermeture définitive des gallodromes.

## **QUE FAIRE POUR QUE LES PITTs PERDURENT ?**

Il faut faire en sorte que l'univers des pitts soit mieux connu et que les pratiques d'élevage et de combats soient plus respectueuses de l'animal, que les conditions sanitaires soient optimales et que les pitts puissent être réhabilités, ou rénovés, afin qu'ils soient résistants aux aléas et que leur pérennité soit assurée. A cet effet, il est bon de rappeler qu'une démarche avait été entamée auprès de la Direction à l'Action Culturelle (DAC), à l'initiative des Services Vétérinaires, ses services ayant senti que l'importance de ce dossier dépassait l'aspect sanitaire. Ce que confirmait alors Annie Noé-Dufour, responsable de l'architecture et du patrimoine de la DAC : « *C'est un patrimoine à la fois architectural, humain, un lieu de transmission intergénérationnel, tous les aspects sont importants à prendre en compte dans le pitt* ». Un inventaire avait été réalisé par une spécialiste du sujet, l'ethnologue Mireille Mondésir, chargée de mission du projet. Et, en 2011, un comité de pilotage pour la réhabilitation des arènes de combats de coqs a été présenté par Catherine Conconne, alors 1<sup>ère</sup> vice-présidente de la Région. Son but était, selon Serge Gunot, l'architecte missionné par la DAC, « *d'adapter sans dénaturer, sans perdre le côté intime, cette chaleur que les gens aiment retrouver dans ces arènes. Mettre en conformité, selon les normes de sécurité et d'hygiène applicables pour tout établissement recevant du public : sécurisation des gradins, des escaliers, des issues, etc.* ». Six pitts avaient alors été retenus pour ce projet. Aujourd'hui, qu'en est-il de ce comité et des actions engagées ?

**Patrick VOLNY-ANNE**

Sources :

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Combat\\_de\\_coqs](https://fr.wikipedia.org/wiki/Combat_de_coqs)

<http://theses.vet-alfort.fr/telecharger.php?id=88>

<http://www.tropiquesfm.com/rubrique3/Pitts-un-patrimoine-a-preserver>



## HALTE AUX CARCASSES dans nos campagnes!

Le constat est là, les zones rurales sont de plus en plus envahies de carcasses de véhicules, communément appelées **VHU** (Véhicules Hors d'Usage). Les véhicules réduits à l'état d'épave ne sont plus identifiables et ne peuvent plus être utilisés pour leur destination normale. Parfois on les retrouve même abandonnées à quelques mètres des déchetteries, tout un symbole ! Pas une de nos campagnes n'y échappe. Au-delà de cette pollution visuelle, c'est la ruralité même qui est atteinte. Malheureusement, nous vivons sur un territoire où la voiture est le principal moyen de déplacement...

Comment en est-on arrivé là ? Est-ce l'augmentation du nombre de véhicules ? Le nombre de véhicules par foyers ? De garagistes peu scrupuleux ? Autant de prétextes qui cachent en réalité un manque de civisme et un non-respect de l'environnement.

Malgré les **campagnes d'information et de sensibilisation** envers la population, accompagnées parfois de ramassage de certains VHU organisés par les municipalités, la tendance ne s'inverse pas. Il n'y en a toujours plus ! Alors que faudrait-il faire ? Est-ce un problème d'argent ou de structures adaptées ?

Pourtant une réglementation existe (1), concernant la gestion des épaves des véhicules.

Elle précise les responsabilités de chacun :

- le propriétaire et ses devoirs vis à vis de son véhicule motorisé
- Le maire ou le préfet, en charge de maintenir la sécurité et la salubrité publique.

Le constat étant fait, il faut maintenant souhaiter que l'incivisme fera place progressivement à une **prise de conscience collective** et à une attitude de tous, plus responsable et plus **écocitoyenne**, afin que nos campagnes redeviennent des lieux agréables à vivre.

(1) Législation sur les épaves VHU

Article R.541-1 à L541-3, Article R.543-153 du Code de l'environnement

Articles R 325-47 à R 325-52, L 417-1, R 417-12 du Code de la route

Article L325-3-1 du Code de la route

Article R 635-8 du code pénal

Article L. 2215-1 (1°) du code général des collectivités territoriales

Décret n°2017-675 relatif à la gestion des véhicules hors d'usage et de l'arrêté du 28 avril 2017

Sources :

<https://www.enlevementepavegratuit.fr/reglement.html>

[vosdroits.servicepublic.fr](https://vosdroits.servicepublic.fr)

<https://guadeloupe.ademe.fr/sites/default/files/files/Mediatheque/Publications/reglementation-procedures-enlevements-vehicules-hors-usage.pdf>

# LA MARTINIQUE RURALE

13 | LA CASE CRÉOLE, UN PATRIMOINE RURAL EN VOIE DE DISPARITION ?

18 | LA MARTINIQUE RURALE D'AUTREFOIS EN PHOTOS...

21 | VILLE ET CAMPAGNE : OPPOSITION OU IMBRICATION ?

# La case créole, un patrimoine rural en voie de disparition ?

Jusqu'à la moitié du XXe siècle, la case a constitué l'archétype de l'habitat populaire traditionnel martiniquais. Puis, à partir des années 1950, elle a commencé à être délaissée au profit de constructions plus contemporaines relevant notamment du courant moderniste. Deux à trois décennies plus tard, ce sont des maisons d'architecture « néo-créole », plus adaptées aux modes de vie actuels ou d'architecture contemporaine, inspirées des tendances architecturales du moment, qui se sont imposées. Ces constructions, qui ne sont pas forcément en adéquation avec leur site et le climat, ont supplanté les cases au point de mettre un coup d'arrêt à leur édification. Il reste heureusement quelques cases qui constituent une partie de notre patrimoine bâti, mais malheureusement nombre d'entre-elles sont dégradées, mettant ce patrimoine en péril...



Mouïna

Le mot case, en créole « Kaz », signifie « logement, maison ». Après avoir désigné le logement des premiers colons, puis de l'esclave durant la période de l'Habitation, il est devenu, après l'abolition de l'esclavage de 1848 jusqu'aux années 1970, le synonyme du logement des habitants pauvres ou modestes. Quant au terme « mézon », il est utilisé pour désigner la maison de maître ou la maison contemporaine d'origine occidentale qui a succédé à la case. On trouve des cases dans la plupart des anciennes colonies de la zone intertropicale, que ce soit dans l'océan Atlantique ou l'océan Indien. Elles montrent cependant des formes différentes selon l'île ou le territoire où elles ont été édifiées, et selon les influences (françaises, anglo-saxonnes, hispaniques, asiatiques, etc.) qu'ont subies leurs populations.

## PETITE HISTOIRE DE LA CASE

En Martinique, l'habitat des premiers colons arrivés à partir de 1635 s'inspirait de la hutte des Caraïbes. Cette dernière était appelée mouïna. Le Père Breton en a fait la description suivante : « Les cases sont faites de fourches d'arbres, plantées en terre, jointes avec d'autres pièces de bois qui tiennent l'une à l'autre. Là-dessus, ils mettent des chevrons qui vont jusqu'à terre et couvrent le tout de feuilles de latanier ou de roseaux »<sup>1</sup>. Les cases, qui pouvaient aussi être de forme ovale, étaient disposées autour du carbet, bâtiment ouvert plus important à usage commun.

Les premiers colons se sont inspirés au départ de ce type de construction, puis ont élaboré par la suite un habitat plus adapté à leurs besoins, en faisant appel à leur culture en termes de construction et d'architecture, tout en gardant certaines caractéristiques de l'habitat amérindien comme l'adaptation au climat et aux régimes des vents. Ils utilisèrent alors les matériaux disponibles sur place. Comparant ces cases aux huttes caraïbes, Jean-Baptiste Delawarde précise que : « La case, avec sa toiture appuyée sur des cloisons verticales est d'une silhouette toute différente ».

<sup>1</sup> Histoire coloniales vol. 1 - Les Caraïbes, la Guadeloupe 1635-1656 : histoire des vingt premières années de la colonisation de la Guadeloupe d'après les Relations du R.P. Breton – publiées par l'Abbé Joseph Rennard – Paris – Librairie Générale et Internationale - G. Ficker - 1929

A remarquer que le foyer caraïbe est disposé dans la hutte elle-même, alors que celui des cases créoles est à l'extérieur, enfin ces dernières s'éclairent par des baies, tandis que seule une porte de deux ou trois coudées de hauteur apportait au logis indigène une faible lumière que complétait la flamme du foyer. La seule chose qui semble devoir être retenue de la tradition caraïbe est la technique du couvert, la façon d'utiliser les matériaux du pays, feuilles de latanier, de balisier, de palmiste et de roseaux qu'on fixait avec des lianes souples sur des gaulettes, pour obtenir de grandes tuiles végétales couvrant la toiture et fermant les deux extrémités de la hutte »<sup>2</sup>.

A cette époque que l'on désigne comme l'ère des pionniers, l'habitat de l'esclave est relativement proche de celui du maître en termes de construction. Puis, vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'économie de plantation, dont l'unité de base est l'habitation-sucrerie, va s'imposer.

L'occupation de l'espace va être organisée afin de le rendre plus efficace et plus productif. On trouvera ainsi : la maison de maître, placée en hauteur afin de dominer les champs et de bénéficier des vents dominants ; les bâtiments liés à la production sucrière ; les maisons des contremaîtres ; et sous le vent, les cases d'esclaves. Le Père Labat décrit ces dernières de la sorte : « (...) On leur donne pour l'ordinaire trente pieds de long sur quinze de large. Si la famille n'est pas assez nombreuse pour occuper tout le logement, on le partage en deux dans le milieu de sa longueur. Les portes qui sont aux pignons répondent sur deux rues lorsque la maison sert à deux familles (...) On couvre ces maisons avec des têtes de cannes de roseaux ou de claies faites de petites gaulettes pour soutenir un torchis de terre grasse ou de bouse de vache sur lequel on passe un lit de chaux (...) Elles sont regroupées en un quartier unique et sont disposées géométriquement en files séparées par des ruelles »<sup>3</sup>. Ce que l'on désignera par l'expression « Rue case nègres ». Dans certaines habitations du Nord de la Martinique, les roseaux seront remplacés par du bambou tressé.



*Habitation-sucrerie*

Le Père Labat décrit ces dernières de la sorte : « (...) On leur donne pour l'ordinaire trente pieds de long sur quinze de large. Si la famille n'est pas assez nombreuse pour occuper tout le logement, on le partage en deux dans le milieu de sa longueur. Les portes qui sont aux pignons répondent sur deux rues lorsque la maison sert à deux familles (...) On couvre ces maisons avec des têtes de cannes de roseaux ou de claies faites de petites gaulettes pour soutenir un torchis de terre grasse ou de bouse de vache sur lequel on passe un lit de chaux (...) Elles sont regroupées en un quartier unique et sont disposées géométriquement en files séparées par des ruelles »<sup>3</sup>. Ce que l'on désignera par l'expression « Rue case nègres ». Dans certaines habitations du Nord de la Martinique, les roseaux seront remplacés par du bambou tressé.

*Cases de Nègres, Beyer - Arch. dép. Martinique, 5 Fi 58*



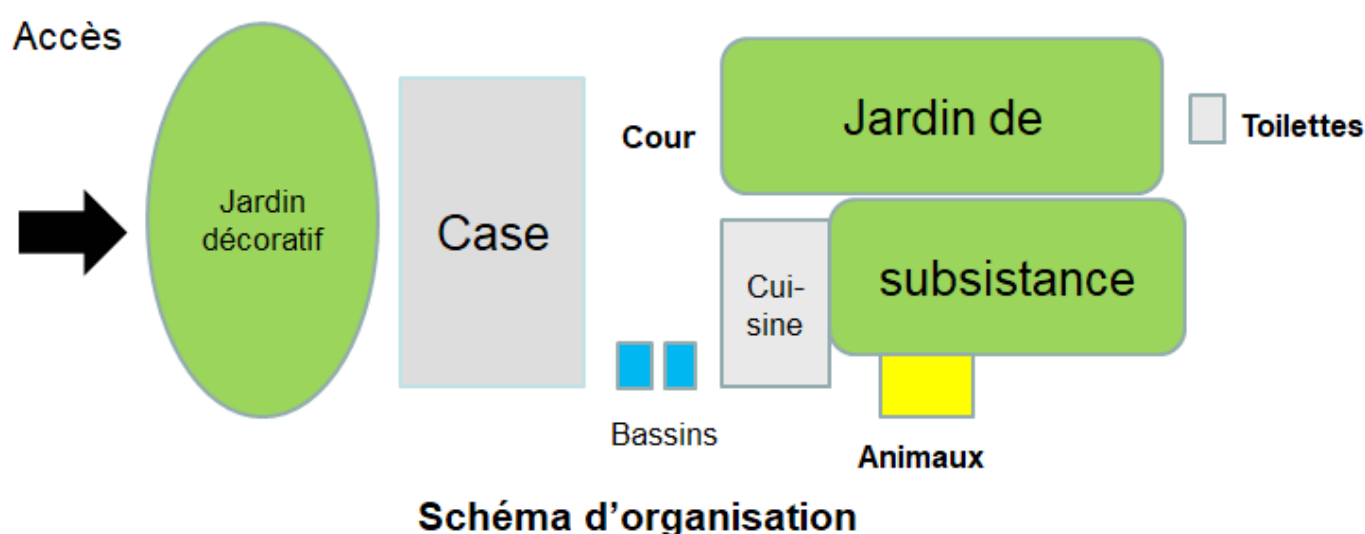
Source : <http://esclavage-martinique.patrimoines-martinique.org/quotidien-esclaves.html>

<sup>2</sup> Delarwade Jean-Baptiste - La vie paysanne à la Martinique. Fort-de-France, 1937

<sup>3</sup> Nouveau voyage aux Isles de l'Amérique - Tome second - A la haye, chez P. Husson, T. Johnson, P. Gosse, J. Van Duren, R. Alberts, & C. Le Vier - M. DCC. XXIV

Durant la période de l'Habitation, l'esclave ne pouvait pas intervenir sur la construction de la case qu'il occupait, le modèle, qui lui était imposé, était construit par des « nègres à talents », c'est-à-dire des charpentiers, des menuisiers ou des couvreurs... La case était généralement démontable afin d'être déplacée selon les besoins. Quant à la maison du maître, à charpente en bois et bardages en planches, elle va évoluer et s'améliorer dès la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, tant en termes d'utilisation des matériaux que sur le plan architectural. Ainsi, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, des maisons à deux niveaux, couvertes de tuiles ou d'essentes de bois, vont être réalisées en maçonnerie de pierre assemblées au mortier, composé d'un mélange de cendres, de sirop de canne, de sable et de chaux. Construites pour durer, elles comportaient en général un corps central maçonné de forme rectangulaire, s'élevant sur deux niveaux avec un étage en bois, deux galeries dont l'une couverte pouvait abriter la cuisine et la réserve. Ces constructions donneront un style architectural propre à la Martinique et serviront de source d'inspiration lors de la construction des cases après l'abolition de l'esclavage de 1848. Selon Jack Berthelot, architecte guadeloupéen auteur avec Martine Gaumé, architecte, d'un ouvrage sur la case<sup>4</sup> : « *l'histoire de la case ne débute réellement qu'à cette période* ». En effet, ce n'est qu'à partir de l'abolition que chaque habitant a pu construire librement sa case sur une parcelle de terre cédée par l'ancien maître ou acquise suite au morcellement de l'Habitation, sinon en occupant un terrain dans les mornes... Il pouvait alors faire évoluer celle-ci, tout en se référant aux maisons de maîtres qui avaient intégré des techniques de mise en œuvre et des dispositifs permettant un bon confort thermique. Le coup de main a souvent été utilisé pour la réalisation de la plate-forme sur laquelle était bâtie la case et pour le montage de cette dernière.

La case est avant tout rurale et s'inscrit dans un espace aménagé destiné à permettre la subsistance de la famille qui l'occupe. Elle est dotée de plusieurs dépendances dont la cuisine située sous le vent afin de la protéger des incendies. Une cour intérieure, où l'on trouve un ou deux bassins destinés à fournir de l'eau, les sépare. Associée à un jardin décoratif en façade principale, elle comprend à l'arrière un jardin de subsistance où sont plantés des légumes, des arbres fruitiers, des plantes aromatiques et médicinales. On y élève aussi quelques animaux. Enfin, en fond de parcelle, un petit abri servait de lieu d'aisance.

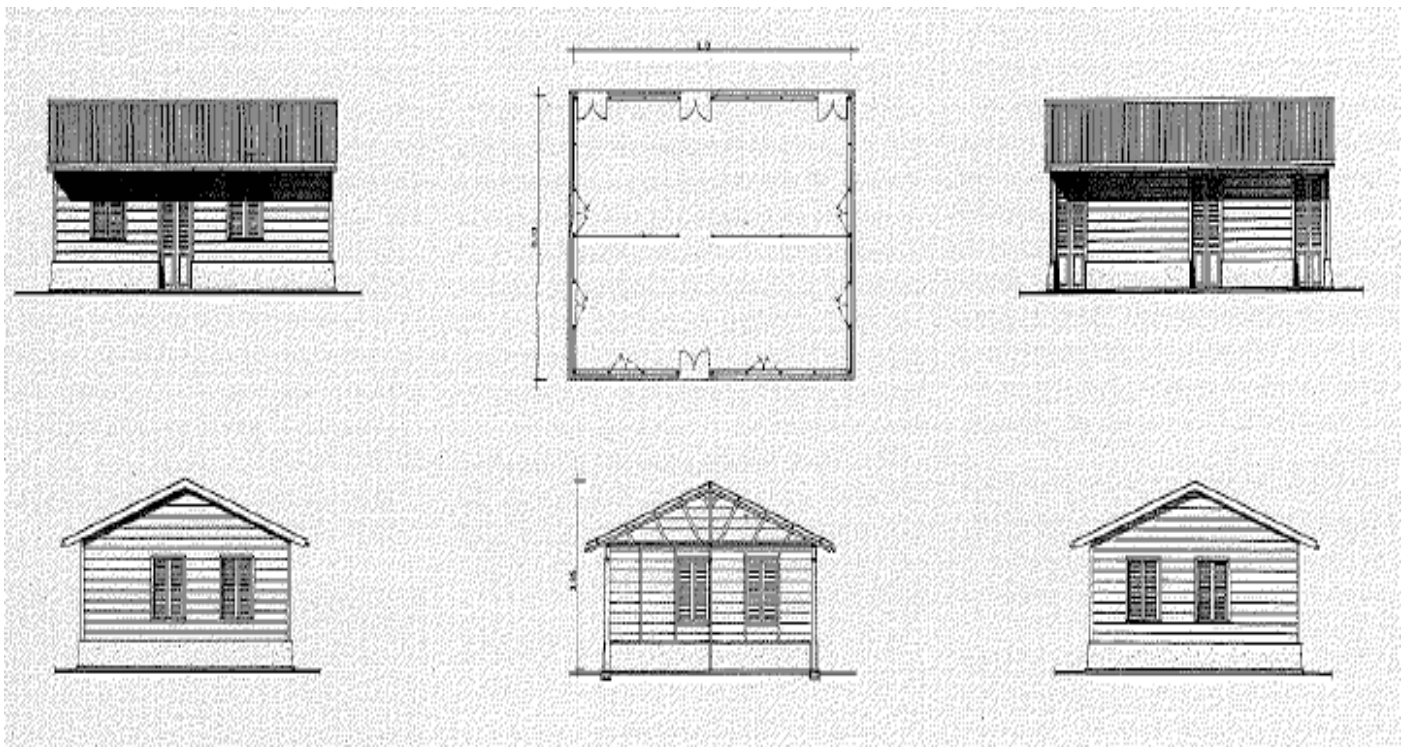


## LES ÉVOLUTIONS DE LA CASE DE 1848 À 1950

Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les cases en gaulettes, recouvertes de torchis, vont céder progressivement la place aux cases constituées d'une charpente en bois et d'un bardage en planches, ces dernières ayant bénéficié des techniques de construction et du savoir-faire des charpentiers de marine. Leur ossature, assemblée par tenons et mortaise, est constituée de bois pays prélevé sur place ou de « bois du Nord » importé d'Amérique. La case va connaître un certain nombre d'améliorations à travers les années :

- Certaines façades seront protégées par des « ardoises » en fibrociment ou par des essentes de bois.
- Les toitures, généralement à deux pentes ou parfois à quatre pans, couvertes en chaume ou en roseaux, vont être remplacées par de la tôle ou par des tuiles.

<sup>4</sup>Kaz antiyé jan moun ka rété – L'habitat populaire aux Antilles – Jack Berthelot/Martine Gaumé – Editions Perspectives Créoles – Novembre 1982



*Exemple de case en bois martiniquaise - Source : Kaz antiyé jan moun ka rété*

- Des pièces seront ajoutées pour obtenir des chambres supplémentaires.
- Le sol en terre battue sera remplacé par un plancher, puis par un dallage en béton.
- Une galerie couverte ou « véranda » sera installée en façade principale, et dans certains cas elle sera périphérique.
- Les volets en bois pleins seront remplacés par des fenêtres à persiennes mobiles.
- Des impostes seront installées dans les cloisons afin de permettre une ventilation transversale. Elles feront l'objet de mise en couleur et de décorations à l'instar des maisons de maître.

## LE DÉCLIN DE LA CASE

La case s'était déjà urbanisée dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en s'améliorant tant en termes de construction que d'architecture, retranscrivant quelque peu le type d'organisation de la case rurale avec des adaptations liées à l'urbanité. L'exode rural massif des années 1950-1970, qui va être à l'origine de la création de nombreux quartiers spontanés, en périphérie de certaines villes, va aussi contribuer à la transposition de certains éléments du mode d'habiter rural dans les zones urbaines.

Ainsi, aux abords des cases de fortune, regroupées dans des sites contraints, chaque espace était rentabilisé afin d'y installer des jardins créoles ou d'y élever quelques animaux. Ce qui permettait à leurs habitants de subsister en affrontant les vicissitudes de la ville. Cette caractéristique existe encore aujourd'hui, alors que le bâti a profondément changé.

En effet, les cases, qui étaient constituées à l'origine de matériaux de récupération, vont par la suite être améliorées par leurs propriétaires en fonction de l'élévation de leur niveau de vie et selon les besoins de leur famille.

Des plaques de fibrociment, matériau importé, seront employées en bardage en remplacement des planches et le sol en terre battue sera remplacé par un dallage en ciment.

Puis, des structures en béton armé avec remplissage de maçonnerie, dont le savoir-faire a été acquis par de nombreux ouvriers agricoles devenus ouvriers dans le BTP, vont progressivement s'imposer dans la construction, leurs qualités techniques permettant l'implantation de maisons dans des sites qui s'avéraient difficiles pour l'implantation des cases traditionnelles. Ce processus de « durcification » de la case marquera la fin de la case traditionnelle martiniquaise.





*Exemple d'extension-durcification d'une maison en bois*

La départementalisation de 1946 et la mise en place de l'indemnité de vie chère pour les fonctionnaires vont permettre à ces derniers de disposer de moyens leur permettant de construire, dans la périphérie des villes ou dans des lotissements créés sur d'anciennes terres agricoles, des maisons en béton armé et maçonnerie devenues la panacée.

C'est ainsi que dès les années 1960, s'est fait jour un style moderniste plus ou moins abâtardi, concomitant avec un rejet de la case et des constructions en bois, symboles de pauvreté pour une grande partie de la population. Les constructions à la structure en béton armé, avec des remplissages en maçonnerie de pierres, de briques ou de parpaings, sur pilotis, supportant une toiture terrasse, et fermées par des baies vitrées et des « jalousies martiniquaises », vont alors se répandre. Il convient aussi d'ajouter que dès les années 1950 des cités vont être édifiées et qu'à partir des années 1960, des immeubles collectifs sociaux vont aussi être bâtis. Les années 1990 marqueront le retour des constructions en bois, arborant un style néo-créole, tout en étant relativement éloignées de la case traditionnelle eu égard à leur distribution intérieure et à l'utilisation de leurs abords extérieurs.

Cette évolution de l'habitat va marquer un coup d'arrêt en ce qui concerne l'édification des cases, faisant qu'aujourd'hui le mot lui-même n'est plus utilisé par la majorité de la population pour désigner un logement. Il reste encore heureusement quelques cases urbaines et rurales qui méritent d'être préservées et rénovées afin que les populations à venir puissent connaître ces constructions qui font partie intégrante de notre patrimoine. Toutes les initiatives visant à les préserver ou à les faire découvrir sont bonnes à prendre. A cet effet, il est bon de saluer celle des créateurs de « La Savane des esclaves », lieu qui permet de découvrir non seulement la reconstitution d'un village Amérindien ainsi qu'une rue Case-Nègres, mais encore le mode de vie des habitants des campagnes après l'abolition jusqu'en 1960.

La lutte contre l'indivision est aussi une bonne chose car de nombreuses cases, notamment urbaines, se sont dégradées du fait qu'elles soient restées fermées de longues années, suite au décès de leurs propriétaires. Encore faudrait-il que ceux qui en hériteront veuillent les sauvegarder... Enfin, à l'instar des maisons d'architecture remarquable recensées dans les PLU et destinées à être protégées, il serait souhaitable que ce type de protection soit appliqué pour certaines cases...

**Patrick VOLNY-ANNE**

Sources :

Une histoire évolutive de l'habitat martiniquais – Christophe Denise – In Situ – Revue des patrimoines – n° 5 – 2004 - <http://journals.openedition.org/insitu/2381>

Fort-de-France et Pointe-à-Pitre : deux villes américaines ? - In Situ - revue des patrimoines – n° 3 – 2003 - Christophe Charlery – architecte du patrimoine.

[http://www4.culture.fr/patrimoines/patrimoine\\_monumental\\_et\\_archeologique/insitu/article.xsp?numero=&id\\_article=d5-616](http://www4.culture.fr/patrimoines/patrimoine_monumental_et_archeologique/insitu/article.xsp?numero=&id_article=d5-616)

# La Martinique rurale d'Autrefois en photos...

## DES USINES



1



2



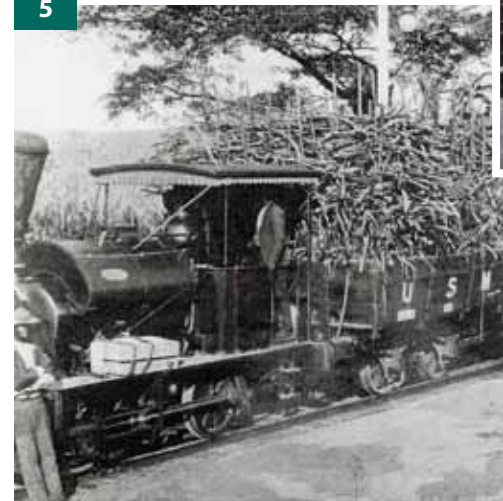
3



4

1- L'Usine de rhum et de sucre Guérin de Saint-Pierre  
2- L'usine de Petit Bourg à Rivière-Salée  
3 et 4- L'usine centrale du Larenty au Lamentin, créée en 1862

## DES VOIES FERRÉES



5



6

5- La locomotive de l'usine de Sainte-Marie  
6- Ponton équipé d'une voie ferrée à Sainte-Marie, le long du Tombolo

## DES MARCHÉS

7



7- Marché en plein air de Rivière-Salée

8



8- Marché du Gros-Morne

## DES CASES

9



9- Une case isolée de campagne

10



10- Une famille de travailleurs devant une case

## DES TRAVAILLEURS

11



12



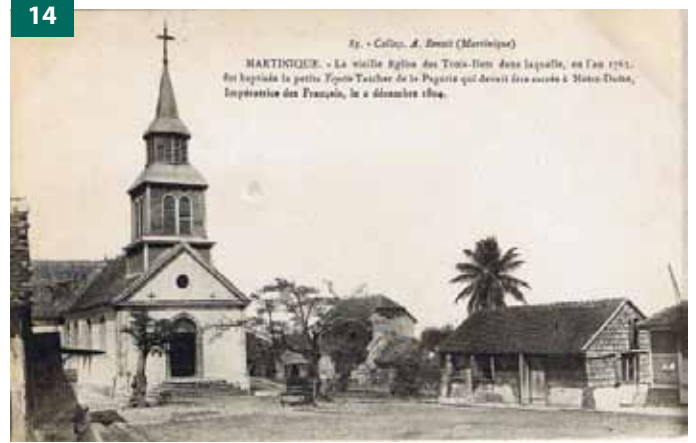
11-12- Des coupeurs de canne

## DES ÉGLISES



13

13- Eglise du Morne-Vert



14

14- Eglise des Tois-Ilets

## DES BOURGS



15

15- Bord de mer du bourg du Marin



16

16- Bourg du Carbet

## DES ANIMAUX



17

18



17- Bœuf d'élevage isolé à Sainte-Luce

18- Technique de labourage utilisant des bœufs

Crédit Photos : [www.patrimoines-martinique.org](http://www.patrimoines-martinique.org)

Corinne PLANTIN

La Mouina  
martinique



Crédit photo : Atlas des Paysages de Martinique



Crédit photo : Clément

# Ville et campagne : Opposition ou imbrication ?

La ruralité regroupe l'ensemble des représentations collectives, les formes identitaires et le fonctionnement des espaces ruraux. Comment alors définir le mot « rural » ? Actuellement, les chercheurs refusent de se limiter à une définition s'appuyant sur le fait qu'est rural tout ce qui n'est pas urbain. En effet, les évolutions économiques, sociales et professionnelles récentes tendent à non pas distinguer la ville de la campagne, mais plutôt à rapprocher les deux mondes, ne serait-ce que par rapport aux phénomènes de périurbanisation et de rurbanisation. Le rural se réfère aux campagnes dans leur complexité, sans les réduire aux activités agricoles. Un espace rural ne se limite pas uniquement qu'aux particularités paysagères et biophysiques, aux droits d'usage, aux modes et techniques de production spécifiques. Il doit aussi prendre en compte les sentiments identitaires, d'appropriation et de défense des habitants vivant dans ce type d'espace, ainsi que le niveau d'intégration sociale et économique.

## ESPACE RURAL : UNE QUESTION DE STATISTIQUES ?

Pendant longtemps, la ville étant systématiquement opposée à la campagne, les administrations gérant les territoires se souciaient davantage de la délimitation de la ville et du seuil statistique démographique imposé par l'administration étatique. Ce seuil varie d'un pays à un autre. En France, depuis 1853, les communes de moins de 2 000 habitants agglomérées sont considérées comme étant de la campagne. Ce seuil démographique est en moyenne compris entre 1 000 et 5 000 dans le monde, mais il peut être entre 200 et 300 pour l'Islande et le Danemark, 10 000 en Espagne ou 50 000 au Japon. L'ONU, qui a estimé en 2010 que 49% de la population mondiale habitaient à la campagne (soit plus de 3 milliards de personnes), a fixé ce seuil à 20 000 habitants. Par conséquent, si on tient compte du seuil français, en 2014, tous les espaces agglomérés de Martinique sont considérés comme des villes, à l'exception d'Ajoupa-Bouillon (1 902 hab.), Bellefontaine (1 678 hab.), Fonds-Saint-Denis (812 hab.), Grand'Rivière (641 hab.), Macouba (1 101 hab.), Le Morne-Vert (1 893 hab.) et Le Prêcheur (1 567 hab.). Si on tient compte du seuil japonais, seulement Fort-de-France est estimée comme ville. Avec le seuil de l'ONU, tous les espaces agglomérés de

Martinique sont de la campagne, à l'exception de Schoelcher (20 270 hab.), Le Robert (23 381 hab.), Le Lamentin (40 696 hab.) et Fort-de-France (84 696 hab.).

Dans le monde, les citadins sont devenus majoritaires en 2008 pour la première fois dans l'histoire de l'humanité. Si la population urbaine était encore minoritaire en 2000 (47%), en 2030 elle devrait être largement majoritaire (60%). Toutefois, le nombre de ruraux ne baisse pas pour autant sur la planète : soit + 1,6 % entre les années 1960-1980, + 1% dans la période 1980-2000 et 1,1 % depuis 2000. Cela s'explique en partie par le fait que dans les pays en voie de développement (PED), la natalité reste encore plus forte que dans les villes. Les PED concentrent 92% de la population rurale mondiale : on compte en Afrique subsaharienne 534 millions de ruraux et 2,2 milliards en Asie du Sud et orientale, soit 60% de la population de ces deux parties du monde. Les enfants moins scolarisés des PED restent plus longtemps dans les campagnes. Les campagnes des PED connaissent une forte croissance démographique. Parallèlement, les villes reçoivent des flux démographiques venant des campagnes (émigration et exode rural). Dans les pays développés, le nombre de ruraux s'est stabilisé : 28% dans l'Union européenne et 18% en Amérique du Nord. Il existe généralement des écarts de développement et d'équipements entre villes et campagnes. L'accès aux services d'éducation et de santé reste plus difficile en milieu rural. Le poids des activités agricoles et forestières est plus important en milieu rural.

## LES MUTATIONS EN COURS

Les recompositions socio-spatiales modifient inévitablement la définition du mot « rural ». Dans les pays développés, les formes de bâti urbain se retrouvent désormais dans les campagnes qui sont de plus en plus exposées aux phénomènes de mitage (densification du bâti : la ville grignote la campagne et les espaces naturels) et de rurbanisation (la ville se développe dans les campagnes où les ruraux adoptent les mêmes modes de vie, mobilités (voiture) et représentations que les urbains). Beaucoup de mornes ruraux martiniquais ont été ces dernières décennies fortement exposés au mitage, qu'il s'agisse de ceux de Case-Pilote et Trinité dans le Nord, ou de ceux du Diamant, de



*Mitage sur les mornes de Case-Pilote*

Sainte-Luce et du Marin dans le Sud. Ainsi, une grande partie de la Martinique rurale des années 1960, s'est transformée au fil du temps en espace urbain ou rurbain. D'anciennes parcelles agricoles ont été modifiées en lotissements, en cités, en zone d'activités économiques ou administratives. C'est par exemple le cas des quartiers Palmiste et Bois carré au Lamentin.

Concernant le bâti et le mode de vie urbains en campagne, dans le quartier Bon Air de la zone rurale des Morne des Esses à Sainte-Marie, à quelques pas de la maison du Bèlè, se trouvent des logements collectifs présentant un habitat de type urbain, où, comme en ville, les habitants bénéficient d'internet, de téléphones portables et de paraboles leur permettant de capter les chaînes du monde entier. Cela n'a plus rien à voir avec la réalité des cases d'antan où parfois il n'y avait ni électricité, ni eau courante, où pour avoir des nouvelles locales et nationales il fallait écouter la radio et lire des journaux (quand on pouvait en bénéficier).



*Crédit photo : L'Officiel Martinique*

*En arrière-plan, les logements collectifs près de la Maison du Bèlè au Morne des Esses*

Concernant la mobilité, en 1902, des photos d'époque montrent que les rescapés de l'éruption volcanique des

campagnes du Nord de la Martinique se sont déplacés vers le Sud, à pied, à cheval ou grâce à une charrette tirée par des boeufs. Leurs trajets étaient souvent effectués en plusieurs jours. Aujourd'hui, les habitants des communes rurales du Nord de l'île se déplacent, soit avec leurs propres véhicules, soit en transport en commun. L'amélioration des réseaux routiers a favorisé l'augmentation de déplacements plus réguliers, effectués sur de plus grandes distances. En moins d'une heure, il est possible de se déplacer de Sainte-Marie à Fort-de-France.



*Crédit photo : Mapio.net*

*Route Nationale 1 (RN1) dans un espace rural du Nord-Atlantique de la Martinique*

Pour les perceptions, usages et croyances, on note quelques changements dans les campagnes martiniquaises. Les églises ainsi que certaines pratiques et croyances comme le quimbois, sont de plus en plus « concurrencées » par de nouveaux courants baptistes, évangéliques et l'athéisme. Des mesures de valorisation sont entreprises par les associations, entreprises et collectivités, pour préserver des techniques d'antan, des usages traditionnels, tout un patrimoine rural en voie de disparition. Ainsi, le jardin créole avec ses riméd razié réapparaît sur l'ensemble de l'île et le lasotè (technique agricole collective) a été par exemple réintroduit dans les hauteurs du Robert, du Carbet et du Prêcheur. Les chemins de campagnes (chimen-chien), autrefois parcourus par les ruraux et militaires, sont utilisés par les marcheurs et randonneurs urbains en quête de verdure et de « bouffées



Crédit photo : France-Antilles

**Pratique du lasotè au Gros-Morne**



Crédit photo : France-Antilles

**Vannerie de Morne des Esses**

d'oxygène ». A Sainte-Marie, certains métiers artisanaux et patrimoines immatériels sont remis au goût du jour comme la vannerie, la tonnellerie, la fabrication de pâtisserie et douceurs traditionnelles, le combat de coqs (pitt Caserus) ou le bèlè. Le quartier de Morne des Esses a pu maintenir une grande partie de son patrimoine rural. Plusieurs questions se posent alors : Ce type de patrimoine, légué par nos ancêtres issus du monde rural et apprécié par les touristes à la recherche de découvertes, est-il transmis efficacement ? Est-ce que les futures générations sont en mesure de le préserver ?

Il y a des changements de perceptions également au niveau des urbains qui vont de plus en plus habiter en campagne. Ces derniers apportent de nouvelles activités qui transforment l'économie, les représentations et paysages ruraux. Parallèlement, des citadins voient de plus en plus apparaître des « bouts » de campagne dans leur ville, notamment avec le développement de jardins partagés comme à Terreville (Schœlcher) ou à Trénelles-Citron (Fort-de-France) ; de fermes et champs urbains ; de ruches d'abeilles sur les toits ; en voyant un bœuf isolé attaché sur le bord de route en pleine agglomération ; ou en accueillant en ville des personnes issus de la campagne qui amènent leur mode de vie : poulaillers dans les jardins, pratiques agricoles diverses, vêtements qui séchent en plein air, gastronomie, convivialité, appartenance



Crédit photo : CTM

**Jardin partagé à Terreville**

locale, constructions sociales... Le monde rural s'entrevoit également en ville dans les marchés et hypermarchés où sont achetés des produits provenant de la campagne : fruits, légumes, viandes, poissons, fleurs, épices, produits artisanaux. Les citadins s'investissent davantage dans le monde rural. La campagne s'invite même dans les foyers urbains avec des émissions télévisées populaires comme « L'amour est dans le pré ».

En milieu rural, les catégories socioprofessionnelles tendent à se diversifier. Le rural ne correspond plus seulement au monde agricole. On y retrouve le secteur des énergies renouvelables avec par exemple des parcs éoliens comme à Morne-Carrière au Vauclin et bientôt à Grand'Rivière, ou des fermes solaires

comme celles de Ducos et du Carbet. Pour éviter la diminution des surfaces agricoles en Martinique, il a été imposé un nombre précis de fermes solaires à ne pas dépasser. On favorise davantage les espaces mixtes tels les sites où élevage et EnR sont combinés comme à la ferme agri-solaire du Diamant.



Crédit photo : thewindpower.

**Parc éolien de Morne-Carrière**

Le télétravail permet désormais aux urbains de s'installer et de travailler dans les campagnes. Si on développait le télétravail en Martinique, il y aurait bien moins d'embouteillages entre les communes du Sud et l'agglomération foyalaïse. Par ailleurs, le tourisme et le sport en milieu rural se développent considérablement. Il n'y a qu'à constater le succès que remporte chaque année la compétition sportive du Tour des Yoles et celle de Martinique Surf Pro dans la commune rurale de Basse-Pointe. Le nombre de randonnées et de courses (motorisées ou à pied) en campagne a fortement augmenté



Crédit photo : Petit Futé

**La Savane des Esclaves aux Trois-Ilets**

ces trois dernières décennies. L'agritourisme est de plus en plus apprécié. Les sites de la Savane des esclaves aux Trois-Ilets et de l'Habitation Roro à Sainte-Marie, favorisent ce type d'activités, avec notamment la découverte de fermes traditionnelles, de circuits « végétaux » et gastronomiques.

Les anciennes habitations-sucreries sont au fil du temps devenues des distilleries et rhumeries, puis des lieux touristiques très convoités. Certaines ont investi dans le domaine culturel : galerie de la Fondation Clément au François, ateliers artistiques et littéraires à l'Habitation Saint-Etienne au Gros-Morne. Les jardins de Balata, du Domaine d'Emeraude ou des Floralties qui montrent la biodiversité de l'île, attirent de nombreux visiteurs. Les communes remportant le plus de prix au

concours de villes et villages fleuris sont encore très rurales (Fonds-Saint-Denis, Ajoupa-Bouillon, Sainte-Marie). Des sites internet comme Caraïbe-Agricole permettent de favoriser



*Le bourg fleuri de Fonds-Saint-Denis*

une agriculture 2.0. La campagne n'a plus de limites géographiques.

Dans la mesure où les limites spatiales entre la ville et la campagne deviennent de plus en plus floues, il semble moins évident de nos jours d'opposer la ville à la campagne, car ces deux types d'espaces s'imbriquent l'un dans l'autre. L'espace rural n'est pas uniquement agricole et la campagne n'est pas un environnement naturel comme le perçoivent les citoyens. La campagne est un espace de plus en plus anthropisé. Il faut donc mettre en place une nouvelle typologie des espaces ruraux prenant davantage en compte les stades de périurbanisation situés entre le « tout-ville » et la campagne isolée à faible densité de bâti et de population. Dans l'analyse de l'espace rural en recomposition (milieu qui est loin d'être figé dans le temps et dans l'espace comme on l'a longtemps pensé), les niveaux de densité et d'interconnexion sont essentiels. En effet, les villes et campagnes ne sont pas des isolats, des mondes clos, mais des espaces en interactions où les limites disparaissent dans le contexte de la mondialisation qui les modifie et les restructure. Il y a une rupture de plus en plus visible entre agriculture et monde rural. Par conséquent, il faudrait redéfinir le mot « rural ». Pour l'instant, est rural, non pas ce qui n'est pas urbain, mais ce qui relève de la campagne.

## EVOLUTION DU CONCEPT DE RURALITÉ

Pendant longtemps, le concept de ruralité désignait le caractère de ce qui est rural, les spécificités des espaces ruraux, un ensemble de valeurs, de cultures propres au milieu rural. A l'opposé de l'urbanité qui renvoyait à la civilité, au raffiné et à la centralité, la ruralité était associée à tout ce qui était rustique, à un manque de savoir-vivre et à la périphéricité. A partir des années 1970 durant lesquelles apparaissent des mouvements écologistes, la représentation de la ruralité évolua. Elle devint un objectif, une référence, en termes de liberté, de santé, de cadre de vie, d'épanouissement. En France, a été créé en 2004 le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité. Le ruralisme (la tendance à idéaliser la vie à la campagne) des années 1980 y a sûrement fortement



*Eugène Mona  
et sa flûte des mornes*

contribué. A cette époque, pour faire face à l'anonymat urbain où les gens se parlaient à peine, on redécouvrit le rural et prôna le retour de la sociabilité de proximité et du local. Dans les années 1990, le rural doit être protégé et valorisé. En Martinique, la flûte des mornes d'Eugène Mona est entendue dans certains médias

qui la « boudaient » autrefois. Le tinin lanmori et les trempages sont devenus « branchés ». La ruralité n'est plus alors considérée comme le contraire de l'urbanité, mais comme un rapport à l'espace qui détermine des sentiments d'appartenance, des choix de vie et imaginaires. L'espace géographique (la campagne et ses paysages) se distingue de l'espace social (usagers, habitants et acteurs ruraux) et de l'espace symbolique (valeurs, ruralité). Depuis les années 2000, on réalise que les campagnes sont polluées par les pesticides et que la nourriture provenant du milieu rural n'est pas toujours aussi saine que le montrent les publicités. En Martinique, derrière l'utilisation massive de pesticides et de la chlordécone durant plusieurs décennies, se cache un grave scandale sanitaire (cas de cancer, maladies neurologiques...). La population demande alors des comptes, comme lors du rassemblement du 14 mars 2018 à la Maison des Syndicats. Telles les villes, les campagnes sont aussi très polluées. C'est la désillusion, le ruralisme en prend un coup.

L'opposition ville/campagne résiste dans l'espace imaginaire dans les pays développés (produits du terroir, campagne oxygénée et paisibles, qualité et beau cadre de vie, sociabilité), au point d'observer une ruralisation ponctuelle de la ville. On assiste donc à une homogénéisation des espaces (et non plus à une opposition). La ville est créatrice de campagnes et la campagne est créatrice de villes. L'espace périurbain apparaît comme un espace tiers, un lieu de transition et d'interface, urbain dans son fonctionnement (modes de vie, emplois) et rural par rapport à ses paysages façonnés par des usages agricoles, et en fonction des perceptions de ses habitants qui prétendent vivre à la campagne. Parallèlement, les bourgs, petites et moyennes villes structurent les espaces ruraux et offrent des emplois et services. On assiste donc à une vraie diversification géographique.

**Corinne PLANTIN**

Sources : INSEE, ONU, [journals.openedition.org](https://journals.openedition.org), Banque mondiale



## La Bamboueraie de Sainte-Marie



Créée en 2008, l'AFIBAD s'est donnée la mission de valoriser en filières d'activités porteuses d'emploi, les ressources végétales locales, d'impulser leur exploitation dans divers domaines. Les principales essences sont : le bambou, le roseau, le mahault, les lianes, bois secs, le vétiver etc. Les applications visées sont diverses : la construction, l'agriculture, l'assainissement, l'énergie, l'aménagement, l'agencement, l'art-déco, etc.

### Ses objectifs

- Etudier et promouvoir les fibres végétales présentes au niveau local,
- Capitaliser et transmettre le savoir faire des anciens,
- Créer les métiers et les cursus de formation,
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle,
- Former qualifier et proposer des filières professionnelles,
- Valoriser le style artisanal Martiniquais,
- Incuber des projets d'entreprises.

L'AFIBAD mène depuis 2010, des Ateliers Chantier d'Insertion, afin de proposer des voies professionnelles nouvelles. Elle organise des actions d'information du public, dans un cadre général d'évolution comportementale et de développement endogène. L'association est ouverte à toutes les personnes souhaitant apporter leur participation à la réalisation de ce projet d'intérêt général.

**Vous souhaitez prendre part à une visite guidée ?**

**Contactez l'AFIBAD !**

**Tél. : 0596 74 66 65**

**Web : [www.afibad.fr](http://www.afibad.fr)**

**Mail : [contact@afibad.fr](mailto:contact@afibad.fr)**

Dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable, le CAUE a souhaité en partenariat avec l'association AFIBAD – Association Fibres Insertion et BAmbou pour le Développement - mettre en place une visite guidée autour de la Bamboueraie située quartier Bon Air à Sainte Marie. La visite guidée gratuite, réalisée par Monsieur RELOUZAT, directeur de l'association, a eu lieu le 5 juin 2018 avec 12 visiteurs qui s'étaient préalablement inscrits. Le parcours a été ponctué de nombreuses questions concernant les différentes variétés de bambous, leurs usages ainsi que la durée de vie de ce matériau dans les constructions.

L'objectif de l'AFIBAD, créée en 2008, est de valoriser les ressources de fibres végétales locales et d'impulser leur exploitation dans divers domaines particulièrement ceux de la construction, de l'assainissement et de l'aménagement. Parmi ces ressources on compte le bambou et le vétiver. Le terrain est entretenu dans le cadre d'un chantier d'insertion.

**Jérémie BRENA**





# La FREDON Martinique : Un organisme très actif dans le monde rural

*Le CAUE a voulu mettre en avant les multiples actions que mène dans le monde rural la Fédération Régionale de Défense Contre les Organismes Nuisibles de la Martinique (la FREDON Martinique). Qu'est que la FREDON Martinique ? Quelles sont ses missions ?*



La FREDON Martinique est au service de la santé du végétal, au service de l'agriculture, du paysage, de la biodiversité, de l'environnement et la santé publique. Créée en 1958, elle a pour mission d'assurer la surveillance, la prévention et la lutte des organismes nuisibles portant atteinte aux végétaux. Elle travaille ainsi sur des problématiques phytosanitaires en milieu rural, mais également en espace urbain par rapport aux espaces et jardins à vocation publique. Elle appartient au réseau national de la FREDON France.

La FREDON est un syndicat professionnel agricole à vocation technique dont les statuts relèvent du Code Rural (L. 252-1 à 252-5). Elle met en place et anime les actions des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON), d'associations communales et intercommunales composées d'agriculteurs et jardiniers amateurs.

Les GDON constituent les relais de la FREDON dans les communes. Ils sont composés d'agriculteurs et de jardiniers amateurs. Ils assurent :

- « la surveillance du territoire : observation, remontées d'information à la FREDON en cas de détection de nouveaux ravageurs et maladies ;
- la mise en œuvre de luttes collectives contre les organismes nuisibles : campagne généralisée de lutte contre les rongeurs, lutte contre les escargots géants d'Afrique...
- l'organisation de réunions techniques à l'attention des agriculteurs et jardiniers amateurs ;
- la réalisation de sessions d'information sur différentes problématiques : lutte contre les rongeurs, utilisation des produits phytosanitaires, reconnaissance des maladies et des ravageurs...
- la mise en place d'ateliers pour les jardiniers amateurs ;
- la diffusion d'informations par le biais de bulletins de liaison ou de divers supports techniques réalisés par la FREDON sur l'apparition de nouvelles maladies ou de nouveaux ravageurs ».<sup>1</sup>



**La FREDON Martinique est un Organisme à Vocation Sanitaire (OVS).** Reconnue OVS dans le domaine du végétal en avril 2014, elle se doit d'être accréditée ISO 17020 dans le but de réaliser les missions d'inspection déléguées par l'État. En qualité de structure opérationnelle, elle travaille en partenariat avec l'Etat (DAAF), mais aussi avec la Chambre d'Agriculture, le CAEC (Campus Agro-Environnemental Caraïbe), l'Agence Régionale de Santé, les Organisations de producteurs, etc., en mettant ses compétences et expériences au profit de la protection des cultures, au service des agriculteurs, collectivités et jardiniers amateurs.

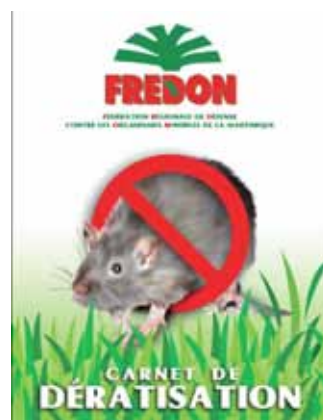
Ses principaux locaux sont situés à Ducos, sur l'exploitation du lycée agricole de Croix-Rivail. Elle dispose également d'une station expérimentale de 7 ha spécialisée en arboriculture fruitière, à Rivière Lézarde (Saint-Joseph).

<sup>1</sup> Texte tiré du site internet de la FREDON Martinique : [www.fredon972.org](http://www.fredon972.org)

## La FREDON MARTINIQUE réalise plusieurs types d'actions :

➤ Des missions d'ordre institutionnel comme :

- « Assurer la surveillance et le signalement de tout organisme nuisible portant atteinte aux végétaux, aux supports de culture et produits végétaux, à l'environnement et à la santé publique. Ces actions passent par :
  - la mise en place d'actions d'observation et de surveillance biologique du territoire permettant de s'assurer du bon état sanitaire des végétaux ;
  - la mise en place d'actions de reconnaissance des ravageurs et des organismes de lutte obligatoire, avec formation aux moyens de lutte ;
  - l'organisation, la généralisation, la synchronisation et l'exécution des luttes collectives avec les agriculteurs, les particuliers et les collectivités notamment par la participation à l'élaboration du BSV (Bulletin de Santé du Végétal) ou l'organisation des campagnes de dératisation ».
- Participer au PSR (Plan de Surveillance des Résidus) : prélèvements d'échantillons pour analyses pour dresser un bilan des résidus de produits phytopharmaceutiques retrouvés dans les denrées végétales.



➤ Des actions de mise au point, développement et diffusion de méthodes pour la protection des cultures et de l'environnement comme :

- Réaliser des diagnostics phytosanitaires grâce à la Clinique du végétal® fixe de Ducos ou au Labovert® (véhicule équipé pour un conseil fiable et immédiat) et tenir une veille réglementaire dans le domaine phytosanitaire.
- Mener des expertises et mettre au point des méthodes de lutte en réalisant des expérimentations pour l'acquisition et la diffusion des connaissances, par l'information, la démonstration et la formation.
- Accompagner techniquement les agriculteurs, les jardiniers amateurs et les collectivités pour limiter l'utilisation des produits phytosanitaires tout en maintenant un bon état sanitaire des végétaux ».



## La FREDON Martinique est structurée en quatre pôles :

- Un pôle Inspection chargé de la surveillance des organismes réglementés et émergents, mais aussi du contrôle des mesures de données.
- Un pôle Etudes pour la protection biologique intégrée, les méthodes de lutte alternative, la sélection variétale en arboriculture fruitière.
- Un pôle production pour les raticides et molluscides.
- Un pôle environnement axé sur la qualité de l'eau en Zone Non Agricole, la clinique du Végétal, l'épidémiologie, la biodiversité, les appuis techniques et conseils auprès des professionnels.

Conformément à la réglementation en vigueur et dans une démarche de qualité, la FREDON Martinique est certifiée pour la vente de produits phytopharmaceutiques en Martinique. Dans un système de management QHSE, elle s'appuie sur les référentiels clés, s'engage à satisfaire toutes les parties prenantes ainsi que ses clients, à veiller à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs, à protéger l'environnement et à s'améliorer continuellement dans ses domaines de compétences.

Sur le site internet de la FREDON Martinique, [www.fredon972.org](http://www.fredon972.org), vous pouvez découvrir ses projets, prestations, publications et actualités.

Source et photos : [www.fredon972.org](http://www.fredon972.org)

Corinne PLANTIN



# Chlordécone :

## Localiser pour mieux lutter

### Le programme Jafa de Martinique

Jafa a pour objectif de réduire l'exposition à la chlordécone des consommateurs de produits des jardins ou d'élevages familiaux issus de terrains contaminés.

Les conseillers Jafa répondent au

**05 96 53 28 50**

### Jafa ( JArDins FAmiliaux)

*Les mesures de prévention et de contrôle pour limiter la contamination par la chlordécone des produits du commerce ne s'appliquent pas aux jardins familiaux. Un programme de santé dédié a donc été mis en oeuvre en Martinique.*

Toute personne souhaitant bénéficier gratuitement d'un **diagnostic de pollution du sol**, peut s'adresser à la FREDON pour effectuer les prélèvements. Le résultat sera communiqué par courrier avec des informations personnalisées en tenant compte de la contamination du sol. **Une visite à domicile est proposée lorsque le niveau de contamination est supérieur à 100 µg/kg de sols sec.**

Des ateliers proposés par les conseillers Jafa permettront d'améliorer les pratiques de jardinage (technique de culture sur sol reconstitué) et d'élevage.

Ces derniers assurent un accompagnement des foyers qui le souhaitent. Ils rendent visite à domicile, assurent un suivi personnalisé en agronomie et en nutrition et proposent des ateliers thématiques.

Les résultats permettront de mettre à jour la carte interactive des sols de Martinique contaminés par la chlordécone, mise en ligne en avril 2018.

La cartographie actuelle concerne plus du tiers de la Surface Agricole Utile de la Martinique (37 % de la SAU). Plus de 11 000 échantillons ont été prélevés et analysés pour pouvoir établir cette cartographie. La préfecture de Martinique a précisé que cette dernière répond à un objectif de transparence et qu'elle constitue un outil d'aide à la décision, notamment pour le choix des cultures sur l'île.

Pour lutter contre le charançon, la chlordécone était utilisée sur les cultures bananières, mais aussi sur les cultures maraîchères et les productions d'agrumes. De récentes études ont prouvé que l'eau et les animaux d'élevage pouvaient être contaminés par la chlordécone. L'insecticide, longtemps utilisé aux Antilles françaises, n'a pas épargné l'homme qui est en bout de la chaîne alimentaire, car en plus d'être un puissant perturbateur endocrinien, il est aussi cancérigène. L'utilisation de la chlordécone est à l'origine d'une pollution durable et d'un problème sanitaire grave en Martinique.

Sources :

Kaz Pawol n° 16, Newsletter du CAUE Martinique de Juin 2018

En aucun cas, la présence de chlordécone dans le sol ne doit conduire à abandonner toute production dans le jardin : il existe toujours des végétaux cultivables sans risque et des aménagements possibles sur de petites surfaces pour s'affranchir de la pollution.



La Mouina  
martinique

## CHEF D'EXPLOITATION EN HORTICULTURE OU EN PÉPINIÈRE

### Horticulteur - pépiniériste

#### Sa mission

Le chef d'exploitation maîtrise entièrement la conduite de ses cultures et assure la gestion de son entreprise. Il peut travailler seul, avec des associés, avec des salariés permanents ou saisonniers.

#### Ses activités

##### Gestion de l'entreprise

Il suit la comptabilité, le secrétariat, la gestion de trésorerie, les activités commerciales. Il doit assurer la gestion du personnel, la stratégie d'entreprise, la planification et la gestion de la production, le suivi de la réglementation.

##### Gestion technique et économique

Il contrôle et analyse les coûts de production. Il organise la commercialisation de sa production (stratégie commerciale, communication, négociation des contrats).

Il s'informe sur l'évolution du marché pour prendre en compte les nouvelles attentes de sa clientèle.

Il gère les relations avec les techniciens ou les commerciaux.

Selon la taille de l'exploitation, le chef d'exploitation réalise tout ou partie des activités liées aux cultures parallèlement à la gestion de l'entreprise. Il réalisera dans ce cas les activités liées au poste d'ouvrier horticole, d'ouvrier pépiniériste et de chef de culture.

#### Conditions d'exercice

Le chef d'exploitation est propriétaire ou locataire, seul ou avec plusieurs associés, d'une exploitation horticole ou d'une pépinière. Il peut faire appel à de la main d'œuvre salariée, permanente ou saisonnière. En fonction de l'organisation et de la taille de son exploitation, il consacra plus ou moins de temps aux activités directement liées aux cultures. Son travail sera un compromis entre le suivi des cultures et le temps consacré à la gestion et au développement commercial de l'entreprise.

#### Qualités requises

Le chef d'exploitation doit maîtriser la biologie et la physiologie végétale, les techniques culturales, les moyens de lutte contre les maladies et les parasites. Il sait conduire les engins agricoles, maîtrise l'outil informatique et s'adapte aux nouvelles techniques de culture. Il a des compétences en économie et en gestion.



Il doit être motivé par son projet, avoir une capacité de jugement et de décision, être organisé et rigoureux. Il faut être créatif et prospecter des marchés.

#### Formation

##### Formation initiale

Bac Pro Productions horticoles, spécialités productions florales et légumières ou pépinières  
BTSA Productions horticoles

##### Formation continue

Bac Pro Productions horticoles, spécialités productions florales et légumières ou pépinières  
BTSA Productions horticoles  
BP Productions horticoles spécialités productions florales ou pépinières

#### Perspectives d'évolution

Le chef d'exploitation peut également exercer le métier de technicien, de formateur ».

Source : [http://www.agrimetiersmartinique.fr/horticulture\\_chef\\_exploitation\\_0.html](http://www.agrimetiersmartinique.fr/horticulture_chef_exploitation_0.html)



**Barbara CIDALISE**

## OUVRIER DE PRODUCTION MARAÎCHÈRE

### Sa mission

L'ouvrier de production maraîchère, sous la responsabilité du chef de culture ou du chef d'exploitation, réalise les opérations liées à la culture des légumes, des plantes comestibles et aromatiques de plein champ.

### Ses activités

#### Préparation des sols et plantation

Il prépare le sol à l'aide de matériels adaptés (tracteur, roto bêche) et épand les engrais avant les semis ou les plantations.

Il réalise les semis ou repique les jeunes plants après avoir réalisé le buttage.

#### Entretien et suivi des cultures

Il observe l'état des parcelles afin de repérer d'éventuels problèmes tels qu'une maladie, un parasite, une carence ou un excès nutritif, et alerte son supérieur hiérarchique le cas échéant.

Il applique les traitements phytosanitaires et les fertilisants qui s'avèrent nécessaires.

Il entretient les parcelles au cours de la croissance des plantes : éclaircissage des semis, binage, sarclage, désherbage, buttage.

#### Récolte de la production

Il récolte les produits en sachant apprécier leur état de maturité.

Il les trie en fonction de leur qualité et les calibre pour les conditionner dans leur emballage

### Conditions d'exercice

L'ouvrier de production maraîchère exerce essentiellement ses activités en plein air. Il travaille sous la responsabilité directe du chef d'exploitation ou d'un chef de culture. Ses horaires sont réguliers.

### Qualités requises

L'ouvrier de production maraîchère doit connaître le développement des plantes, maîtriser les techniques culturales, connaître les produits utilisés (phytosanitaire, engrais, amendement), disposer d'une capacité d'observation pour repérer d'éventuelles anomalies (parasites, maladies). Il doit savoir faire preuve de délicatesse et de jugement au moment de la récolte. Il doit disposer d'une bonne condition physique. Ses facultés d'intégration doivent lui permettre de travailler en équipe et ses capacités d'adaptation lui assurent la polyvalence nécessaire pour travailler sur différentes productions.



### Formation

#### Formation initiale

CAPA Productions horticoles, spécialité productions florales et légumières.

#### Formation continue

CAPA Productions horticoles, spécialité productions florales et légumières.

BPA Horticulture, spécialité productions légumières.

### Perspectives d'évolution

L'ouvrier de production maraîchère, avec de l'expérience et des formations complémentaires en techniques culturales et en gestion du personnel, pourra accéder au poste de chef de culture. S'il est à même de gérer les orientations culturales de l'exploitation et s'il complète sa formation en économie et en gestion, il pourra envisager un poste de maraîcher ou vivrier

Source : [http://www.agrimetiersmartinique.fr/fl\\_ouvrier\\_production\\_0.html](http://www.agrimetiersmartinique.fr/fl_ouvrier_production_0.html)



Barbara CICALISE

## TECHNICIEN D'EXPÉRIMENTATION

### Sa mission

Le technicien d'expérimentation réalise des programmes d'essais et de recherche visant l'amélioration de la production agricole (rendement, qualité des produits, résistance aux maladies,...) dans le domaine animal et végétal.

### Ses activités

Appliquer le protocole d'expérimentation

Il met en place les essais et réalise les opérations prévues (traitements).

Il relève les mesures en suivant les modalités du protocole.

Il prépare et analyse les échantillons recueillis.

Il met en forme les résultats obtenus et établit une première synthèse.

Il peut rédiger le rapport d'essais.

Participer à l'élaboration de protocoles

Il sensibilise les agriculteurs.

Il contribue à la sélection des exploitations pour la mise en œuvre des expérimentations.

Il envisage les différentes opérations à conduire (prélèvement, analyse, recueil des données).

Il entretient, suit, étalonne le matériel et gère les produits nécessaires à l'expérimentation.

### Conditions d'exercice

Le technicien d'expérimentation travaille dans un centre de recherche, un institut technique, une chambre d'agriculture ou au sein d'entreprises privées (coopératives) sous l'autorité du responsable d'expérimentation. En fonction de la structure, le technicien d'expérimentation exerce sur le terrain, dans un laboratoire, dans un bureau ou un local technique. Son rythme de travail peut varier en fonction de l'activité de l'établissement et selon la saisonnalité des expérimentations à mettre en œuvre.

### Qualités requises

Le technicien d'expérimentation a de bonnes connaissances techniques des thèmes sur lesquels il travaille (production animale ou végétale, engrais, parasites). Il sait analyser, synthétiser et rédiger. Il se montre méthodique, organisé et rigoureux. Il maîtrise les outils informatiques et statistiques. Il sait s'adapter aux différents essais dont les thèmes peuvent être divers et variés.



### Formation

Formation initiale

BTSA Technologies végétales, productions horticoles ou productions animales

Diplôme de 2ème cycle en technologies végétales ou productions animales

Formation continue

BTSA Technologies végétales, productions horticoles ou productions animales

### Perspectives d'évolution

Le technicien d'expérimentation, avec de l'expérience et une formation complémentaire dans sa spécialité, peut évoluer vers un poste de responsable d'expérimentation ».

Source : [http://www.agrimetiersmartinique.fr/sa\\_technicien\\_experimentation\\_0.html](http://www.agrimetiersmartinique.fr/sa_technicien_experimentation_0.html)



Barbara CIDLISE

## OUVRIER D'EXPLOITATION FORESTIÈRE

### Sa mission

L'ouvrier d'exploitation forestière réalise les coupes de bois et les façonne selon leur destination (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois de feu).

### Ses activités

#### Préparer la réalisation des coupes

Sur le chantier, il fait l'inventaire des arbres à couper en cherchant les marques du technicien forestier sur la parcelle.

Il observe la direction de chaque arbre en vue de faciliter les opérations de débusquage et de débardage.

Il choisit l'ordre d'abattage en fonction des trajectoires de chutes prévisibles.

#### Réaliser les coupes et façonner les arbres

Il pratique l'entaille selon l'orientation choisie.

Il réalise le tronçonnage jusqu'aux premières branches et ébranche l'arbre.

Il démonte le houppier en effectuant une coupe selon une longueur différente en fonction des conditions de débardage.

Si besoin, il classe les bois et les range (enstérage).

L'ouvrier d'exploitation forestière peut être amené à pratiquer le débusquage et le débardage.

### Conditions d'exercice

L'ouvrier d'exploitation forestière travaille à l'Office National des Forêts ou pour un exploitant forestier. Ses conditions d'exercice évoluent selon la configuration du chantier (relief, terrain plat) et impliquent des déplacements permanents. Ses activités se déroulent en extérieur. Sous la responsabilité du chef d'exploitation, il travaille le plus souvent au sein d'une petite équipe et s'organise individuellement.

### Qualités requises

L'ouvrier d'exploitation forestière possède des notions de gestion sylvicole. Il sait manier une tronçonneuse et une hache. Il connaît le milieu et s'y repère. Il est capable d'anticiper les réactions de l'arbre, évaluer le terrain et les volumes. Il doit savoir affûter sa tronçonneuse. Doté d'une grande habileté, il est également endurant pour supporter le travail physique et les marches nécessaires.



### Formation

#### Formation initiale

CAPA Travaux forestiers, spécialité bûcheronnage.

#### Formation continue

CAPA Travaux forestiers, spécialité bûcheronnage/sylviculture.

BPA Productions forestières.

### Perspectives d'évolution

L'ouvrier d'exploitation forestière peut devenir exploitant forestier ou ouvrier à la tâche (ouvrier à son compte, prestataire de services) .

Source : [http://www.agrimetiersmartinique.fr/foret\\_ouvrier\\_exploitation\\_0.html](http://www.agrimetiersmartinique.fr/foret_ouvrier_exploitation_0.html)



Barbara CIDALISE



## DE QUELLES COMMUNES PARLE-T-ON ?

### COMMUNE N°1

Les premiers colons ont développé sur mon site au XVII<sup>e</sup> siècle des champs de canne à sucre, une culture vivrière et de l'élevage. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, mon site était partagé entre la paroisse du Marin et celle de Sainte-Luce. J'ai été érigée en paroisse en 1705. En 1770, je comptais une soixantaine d'habitations et une quinzaine de sucreries dans les années 1780. L'insurrection du Sud de 1870 m'a mise en avant, car cette révolte aboutit à l'incendie de plusieurs habitations et à la mort du propriétaire de la première distillerie de la Martinique. Ma célèbre distillerie-rhumerie est aujourd'hui visitée par de nombreux touristes. J'ai vu par la suite se développer la culture de la banane et le tourisme. Créé en 1930, mon marché couvert présente une architecture métallique. Il continue encore de nos jours à animer mon bourg, notamment lors des foires agricoles.

**Quelle commune rurale de Martinique suis-je ?**

### COMMUNE N°2

Ma première chapelle fut construite en 1846 et ma paroisse fut créée en 1865.

Je me suis dépeuplée à cause de l'éruption volcanique de 1902 et du cyclone de 1903. Mon bourg se situe aux pieds des Pitons du Carbet.

A l'origine, je n'étais qu'un hameau du Carbet.

Ce n'est qu'en 1949 que je devins autonome et fut administrée par la première femme maire de Martinique, Luce Lemaistre, institutrice.

Sur mes terres, la culture de la canne à sucre a laissé place à une culture vivrière.

**Quelle commune rurale de Martinique suis-je ?**

### COMMUNE N°3

J'étais autrefois peuplée par les Amérindiens, puis occupée par des colons français en 1680. Mon bourg s'est développé par rapport à mes activités portuaires. En 1837, j'ai été unie avec Le Lorrain pour former la commune de Grande-Anse. Je devins autonome en 1889. C'est l'usine du Lorrain qui dynamisait mes activités agricoles et industrielles. Un téléphérique transportait à partir de mes mornes la canne à sucre vers l'usine du Lorrain. Le sucre et le rhum étaient véhiculés par des pirogues. En 1908, un appontement disposant d'une voie ferrée fut édifié sur mon site pour embarquer les productions de la zone et pour débarquer les approvisionnements destinés à l'usine du Lorrain. Avec la fermeture de l'usine dans les années 1950 et le développement du transport terrestre, l'appontement devint par la suite un espace de promenade permettant d'observer la baie de Fonds d'Or. Entre 1923 et 1926, j'étais appelée Fonds d'Or, afin d'améliorer l'image insalubre que renvoyait mon nom. Avec la fermeture de l'usine, la culture de la banane remplaça celle de la canne à sucre. La pêche traditionnelle fut maintenue et je m'ouvris au tourisme.

**Quelle commune rurale de Martinique suis-je ?**

### COMMUNE N°4

Un chef caraïbe nommé Salomon habitait dans mon secteur. L'origine de mon nom vient d'un chef caraïbe qui habitait dans cette zone lors de la colonisation française de 1635. Ce chef cohabita avec les colons jusqu'à environ 1648. En 1665, les colons fondèrent ma paroisse dédiée à Saint-Antoine.

En 1762, mon bourg fut incendié et occupé par les Anglais. En 1767, ma paroisse fut débaptisée et mise sous le patronat de Saint-Henri. En 1837, la commune du Sud qui regroupait Sainte-Luce, le Diamant et moi se disloqua. Je devins indépendante en 1862.

Je me suis lancée dans l'agriculture et dans la pêche traditionnelle, mais ces deux secteurs connurent un déclin. L'entrée de l'église Saint-Henri se trouve dans l'axe du ponton de mon bourg qui attire aujourd'hui de nombreux touristes et baigneurs.

**Quelle commune rurale de Martinique suis-je ?**

**Corinne PLANTIN**

# Références bibliographiques

## FONDS LOCAL CAUE

- **Paysages habités du nord-ouest de la Montagne Pelée** : d'après l'étude pluridisciplinaire d'approfondissement des connaissances des Versants nord-ouest de la Montagne Pelée (2013), DEAL Martinique, année et édition NC.
- **Agriculture biologique en Martinique, version bilingue : Quelles perspectives de développement ?** , Collectif, Collection expertise collégiale, IRD Editions, 2005.
- **Les cahiers du patrimoine n°1 « Taxi pays »** - Evocation/ITW : Les grandes lignes du Nord : Une ancienne marchande raconte (p 15 à p 18) - Littérature : Départ pour la marché (p 29 à p 30), collectif, Bureau du patrimoine, Conseil Régional de la Martinique, 1988.
- **La Mouïna Martinique n° 3 « Spécial agriculture »**, collectif, CAUE Martinique, 2006.
- **Usines et habitations sucrières : Trois siècles de patrimoine industriel, catalogue d'exposition**, Mousnier Mireille, Bégot Danielle, Bureau du Patrimoine du Conseil Régional, 1987.
- **Kaz antiyé jan moun ka rété – L'habitat populaire aux Antilles** – Jack Berthelot, Martine Gaumé – Editions Perspectives Créoles, Novembre 1982.
- **Moulins de la Martinique, Associations régionale des amis des moulins de la Martinique**, collectif, 2005.
- **Le jardin créole à la Martinique : Une parcelle du jardin planétaire**, Huyghues Belrose Vincent, PNRM, Décembre 2010, .
- **Les guides pratiques de la famille créole, Tome 3** : Femmes antillaises et patrimoine, - La femme en milieu rural, p 47 à p 63 - La case un mode d'habiter, p 93 à p 118 - Collectif, Editions Désormeaux, 1980.
- **Essai de pré-inventaire du patrimoine rural non protégé Martiniquais**, Mémoire de Ménil Hervé, Ingénierie de l'Espace Rural, Organisme d'accueil CAUE Martinique, Octobre 1995.
- **Observatoire photographique des paysages martiniquais 2007-2010**, Coisy Céline, paysagiste Diren, photographies : Barret Jean-Baptiste, Joachim Pascal, Salomon Henri, Ravenet Aline, Vuillet Jean-Louis photographes indépendants, Diren, Martinique, études de moeurs paysages et croquis- profils et portraits ; Louis Garaud, Editions Clio, 1987.
- **Parcs et jardins Martinique fleur des Caraïbes « Rendez-vous aux jardins »**, collectif, Drac Martinique ; collectif, Juin 2008.
- **La pollution par la chlordécone en Martinique : Point de situation 2016**, Préfecture de Martinique, ARS, IREPS, 2015.
- **Agriculture et paysages : Témoignages et points de vue des CAUE**, collectif, FNCAUE, éditions EDUCAGRI, 2009.
- **Ville et agriculture quelle proximité ? 11 exemples de projets innovants dans le Puy-de-Dôme**, collectif, collection Carnet Découverte, CAUE du Puy-de-Dôme, année NC.
- **Ville et nature : De la nature en ville ? Mais quelle idée !**, collectif, collection Carnet Découverte, CAUE du Puy-de-Dôme, année NC.
- **Guide méthodologique pour l'aménagement paysager des abords de fermes**, Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, Fédération Nationale des CAUE, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, novembre 1997.

- **L'insertion des bâtiments agricoles dans le paysage : Guide méthodologique**, collectif, CAUE de la Haute-Garonne, Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne, 2005.
- **Le plan paysage : Agir pour le cadre de vie**, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, Année NC.
- **Regard sur les paysages du Doubs**, collectif, ADED, CAUE du Doubs, Juin 1998.
- **Guide européen d'observatoire du patrimoine rural CEMAT** (Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire), collectif, CHF (Comité des hauts fonctionnaires de la CEMAT), Août 2003.
- **Paysages d'élevages, paysages d'éleveurs**, collection synthèse, collectif, Institut de l'Elevage, 2006

## HORS FONDS CAUE

- **Les savoir-faire traditionnels en Martinique**, collectif, PNRM, Comité Martiniquais du Tourisme, Conseil Régional, Septembre 2011.
- **Recherche sur la musique rurale de la Martinique**, Dominique Cyrille, Presses universitaires du Septentrion, 2002, thèse, 1996.
- **Lasotè : Poésie de vie de vie dans les Pitons de Martinique**, Isambert Duriveau, Jean-Marc Terrine, éditée par l'Association Lasotè, 2015.
- **Le jardin en zone tropical, collectif**, Les classiques africains, Editions Saint-Paul, 1979.
- **Regards sur la Martinique des années soixante**, Lameynardie Arlette Rosa, Suvélor Roland, Editions Exbrayat, Décembre 1989.
- **Antilles, photographies Jean Decosse**, texte Geneviève Decosse, 1984.
- **Construire en espaces naturels, agricoles et forestiers** (guide) CAUE du Loir-et-Cher, 18 pages, téléchargeable en ligne Comment gérer les constructions autorisées (par dérogation) dans les espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF), espaces considérés comme protégés ?

## ARTICLES

<http://www.agrimetiersmartinique.fr/>  
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/en-region/martinique/>  
<http://www.antilles.inra.fr/>  
<http://atlas-paysages.pnr-martinique.com/les-bourgs-ruraux-ou-littoraux-et.html>  
<http://atlas-paysages.pnr-martinique.com/les-paysages-et-l-agriculture.html>  
<http://www.martinique.franceantilles.fr/actualite/vielocale/le-jardin-fait-le-bonheur-des-ecoliers-466848.php>  
<http://agriculture.gouv.fr/martinique-le-jardin-partage-de-trenelle-citron-un-projet-educatif-et-solidaire>  
<http://agriculture.gouv.fr/martinique-valcaco-un-giee-pour-relancer-une-filiere-dexcellence-de-cacao>  
<http://www.guadeloupe.franceantilles.fr/actualite/vielocale/la-maison-de-l-agriculteur-et-de-la-ruralite-inaaguree-483112.php>

## VIDÉOS

Vidéo : Agriculture familiale : Léon Tisgra, agriculteur bio en Martinique : <https://www.youtube.com/watch?v=dG4P26gs5Wg>  
 Sur les traces de mona de Nathalie Glaudon <https://www.youtube.com/watch?v=GEBrllkWc5c>

## MUSIQUE

Max Cilla - <https://www.max-cilla.com/presse/>  
 Eugène Mona - <http://www.peda.ac-martinique.fr/prem/reflexionprod/activiteartistik/valise%20ed%20musik/murielle/bwabrile.htm>

# ACTUALITES

## LA FNCAUE PUBLIE L'ÉDITION 2018 DE «CAUE, REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS»

La nouvelle édition de « CAUE, Repères et chiffres-clés » dresse un bilan complet des actions des CAUE : nombre de conseils aux particuliers, nombre d'interventions auprès des collectivités territoriales, nombre d'actions de sensibilisation ou de formation, thèmes d'intervention, types d'action...

La FNCAUE offre un panorama détaillé sur le rôle et l'apport des CAUE dans les territoires. Disponible au CAUE et téléchargeable sur [www.fncaue.com/reperes\\_chiffres\\_cles\\_2018/](http://www.fncaue.com/reperes_chiffres_cles_2018/)

## LES PERMANENCES ARCHITECTURALES DANS LE SUD

Le CAUE propose en partenariat avec Espace Sud des permanences architecturales destinées aux particuliers... Vous recherchez un conseil dans le domaine du bâti ? Nos conseillers vous reçoivent en mairie les 1ers et 3èmes vendredi du mois.

### JUILLET 2018

le vendredi 06 à Ducos  
le vendredi 20 au Vauclin

### AOÛT 2018

le vendredi 03 février à Sainte-Anne  
le vendredi 17 à Rivière-Salée

## RESTEZ CONNECTÉS AVEC LE CAUE À L'ACTUALITÉ DU CADRE DE VIE !!

Le CAUE vous informe sur ses missions, ses actions et sur tout ce qui concerne le cadre de vie en Martinique, dans la Caraïbe et ailleurs... Bientôt un nouveau site Internet et une newsletter à laquelle vous pourrez vous abonner.

Restez connectés !



## BIENTÔT

# Kaz'Pawol

La Lettre d'information du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Martinique

devient  
...la newsletter du CAUE



La Lettre d'information du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Martinique

ABONNEZ-VOUS SUR  
[www.caue-martinique.com](http://www.caue-martinique.com)

## RECEPTION DU PUBLIC

Au siège sur rendez-vous :

Du mardi au vendredi de 08h00 à 13h00 - Les mardi et jeudi de 14h00 à 17h00

En mairie, sans rendez-vous :

Le mercredi de 8h00 à 11h00 ( nous consulter pour les dates et lieux )

Un architecte-conseiller se tient à votre disposition pour répondre à vos questions



La Mouina  
martinique

Directeur de la Publication : **Jill JOSEPH-ROSE**  
Coordination : **C. PLANTIN**  
Equipe de rédaction : **CAUE**  
Documentation : **B. CICALISE**  
Conception graphique : **M-L. CHATON**  
Photos : **CAUE - Internet**  
ISSN : 1960-9736 - Dépôt légal : 1er semestre 2018

**La Mouina Martinique,**  
La revue du CAUE de la Martinique,  
Association Loi 1901  
31, avenue Pasteur - 97200 Fort de France  
Tél. 0596 70 10 10 - Fax : 0596 60 52 76  
Email : [contact@caue-martinique.com](mailto:contact@caue-martinique.com)  
Site Internet : [www.caue-martinique.com](http://www.caue-martinique.com)  
FB : [www.facebook.com/cauemartinique](https://www.facebook.com/cauemartinique)

